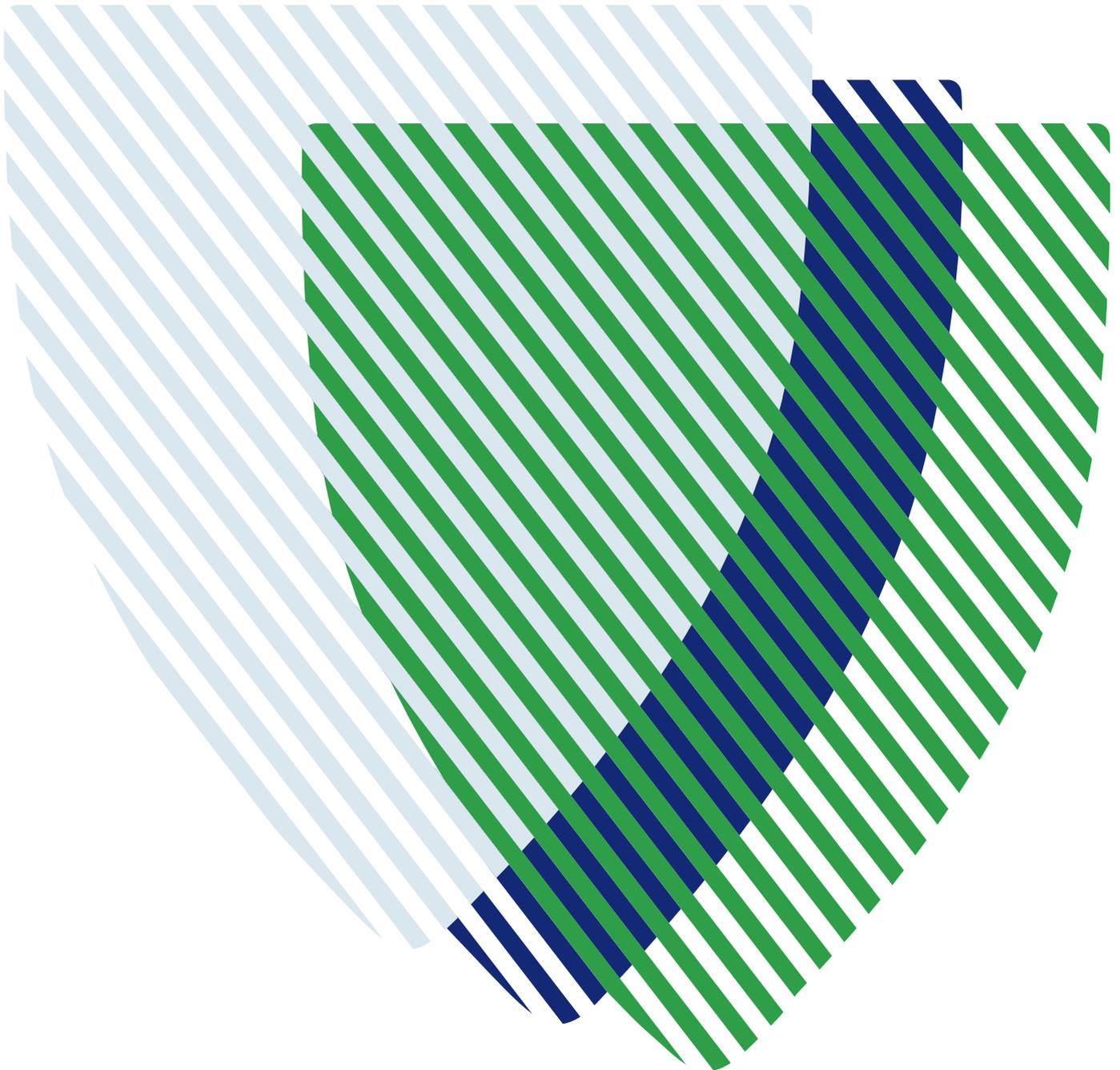


# Rapport annuel du Conseil d'État

2021



# Sommaire

## Rapport annuel 2021

- 6 Département des institutions et du territoire
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

## Rapport sur les comptes 2021

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2021 et les comptes 2020
- 37 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2021
- 43 Dette
  
- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations
- 48 Organigramme de l'État de Vaud

### Impressum

**Rapport annuel du Conseil d'État 2021.** Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

**Conception graphique** Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

**Photos** Jean-Bernard Sieber. **Impression** PCL Presses Centrales SA, Renens.

# Rapport annuel du Conseil d'État 2021



Aux côtés du chancelier Aurélien Buffat (à gauche),  
les membres du Conseil d'État (de gauche à droite):

**Rebecca Ruiz** (santé et action sociale);

**Philippe Leuba** (économie, innovation et sport);

**Béatrice Métraux** (environnement et sécurité);

**Nuria Gorrite** (présidente, infrastructures et ressources humaines);

**Pascal Broulis** (finances et relations extérieures);

**Cesla Amarelle** (formation, jeunesse et culture);

**Christelle Luisier Brodard** (institutions et territoire).



# Avant-propos

À l'instar de la précédente, l'année 2021 aura été principalement marquée par la pandémie de COVID-19 qui a tant bouleversé nos existences et nos modes de vie. La sortie de crise qui semble enfin se dessiner est l'occasion de revenir sur cet épisode sans précédent, qui aura néanmoins montré la résilience, la solidarité et la capacité de la société vaudoise à faire face à l'adversité et à répondre collectivement aux défis majeurs de notre temps.

Tandis que 2020 s'était surtout distinguée par d'importantes restrictions, comme la fermeture des lieux de formation ou des cafés-restaurants, l'année écoulée démarrait sur des perspectives plus favorables. Le déploiement de la vaccination de masse laissait en effet entrevoir une sortie de crise durant l'été. La campagne de vaccination a commencé fin décembre 2020 par l'envoi d'équipes mobiles dans les établissements médico-sociaux, puis dans les centres situés dans chacune des régions sanitaires du canton. Les personnes les plus vulnérables ont été prioritairement prises en charge et la vaccination s'est progressivement ouverte à un public plus large. Sur toute l'année, 15 lieux de vaccination ont été mis en place sur l'ensemble du territoire vaudois. Grâce à ce dispositif, complété dès le mois de mai par une campagne de vaccination itinérante, l'immunité de la population n'a cessé de se renforcer.

Sur le plan économique, de nombreux secteurs d'activités ont souffert et certains souffrent encore, en particulier dans les domaines de la restauration, de l'évènementiel et de l'hôtellerie. C'est dans ce contexte que le Conseil d'État a poursuivi son soutien déterminant à l'industrie et aux entreprises particuliè-

rement affectées (cas de rigueur). Ce sont ainsi près de 440 millions de francs qui ont pu être versés à plus de 3500 bénéficiaires durant l'année 2021.

La crise du COVID-19 a par ailleurs soumis nos institutions à rude épreuve. Elle aura cependant mis en exergue l'importance du débat public et montré que la population était prête à accepter des restrictions parfois fortes pour autant qu'elle puisse les comprendre et se les approprier. Rappelons à ce titre que la population vaudoise a approuvé la loi Covid à une très large majorité (63,7 %) avec un taux de participation historique dépassant 61 %.

L'année écoulée aura enfin été marquée par la mise en œuvre de la première génération du Plan climat vaudois. En 2021, le Grand Conseil a approuvé le financement de différentes mesures pour plus de 130 millions de francs, par exemple dans les domaines de la mobilité, de l'assainissement énergétique des bâtiments, ou encore de la protection des milieux et ressources naturels.

Gageons que la société vaudoise saura témoigner du même élan de solidarité et de la même détermination que durant la pandémie, pour faire face aux enjeux climatiques et aux autres défis qui nous attendent. Afin d'assurer une prospérité durable et partagée, il s'agira de veiller tout particulièrement au sort des personnes vulnérables, à l'heure où le coût de la vie et l'inflation prennent l'ascenseur, fragilisant les ménages les plus modestes.

Nuria Gorrite  
Présidente du Conseil d'État

Lire l'état des lieux 2021 de la gestion de crise COVID-19: [vd.ch/rapport-annuel](https://vd.ch/rapport-annuel)

# DIT

## Département des institutions et du territoire

Christelle Luisier Brodard  
Conseillère d'État



Un Service des curatelles et tutelles renforcé.  
Une loi sur les droits politiques modernisée.

### Organisation

Le Département des institutions et du territoire (DIT) a poursuivi et consolidé son organisation mise en place au printemps 2020. Le DIT s'est notamment doté d'une Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) dès l'été 2020, tout en annonçant la création de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Celle-ci a officiellement pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les deux directions générales ont permis de renforcer la contribution du DIT à la réalisation des objectifs du Conseil d'État, particulièrement en matière de cohésion sociale, de rayonnement du Canton et de gestion de l'État.

### Curatelles et tutelles professionnelles

Plusieurs projets d'envergure permettant d'améliorer les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Service des curatelles et tutelles (SCTP) ont abouti en 2021. Le Conseil d'État a ainsi décidé de pérenniser 60 postes d'auxiliaires d'ici 2023. Cette décision vient appuyer deux autres projets d'importance majeure : la refonte complète du système d'information du SCTP et le regroupement sous un seul toit des effectifs lausannois, actuellement répartis sur deux sites distincts.

### Droits politiques

Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil son projet de révision complète de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en février 2021. Le projet gouvernemental s'adapte à l'évolution du fonctionnement des institutions démocratiques, surtout en matière de transparence financière ; il revoit partiellement le fonctionnement des conseils généraux et vise à empêcher le « tourisme électoral ». En modernisant la LEDP, le Gouvernement concrétise un objectif majeur de son programme de législature 2017-2022 et répond à une vingtaine d'interventions parlementaires déposées ces dernières années.

### Affaires juridiques

Le Gouvernement a remis au Parlement, en juin 2021, un projet de loi qui propose la création d'un Conseil de la magistrature appelé à exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et sur le Ministère public (MP). L'objectif est de renforcer l'indépendance de la justice et de clarifier les rapports entre les différents pouvoirs. Si le Grand Conseil suit le Gouvernement, le nouveau cadre légal pourrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le peuple devra auparavant se prononcer, l'instauration d'un Conseil de la magistrature impliquant une modification de la Constitution vaudoise.

## Automobiles et navigation

Le Conseil d'État a transmis au Parlement son projet de révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB). Le nouveau cadre légal répond, à sa mesure, aux objectifs environnementaux de la Confédération et du Canton ainsi qu'aux évolutions technologiques des véhicules. Par toute une série de dispositions incitatives, le Gouvernement entend encourager l'achat de véhicules peu polluants ou à motorisation électrique.

## Territoire

Suite au traitement des observations et oppositions issues de l'enquête publique ouverte en 2019, le Conseil d'État a transmis au législatif cantonal le projet de plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux), avec quelques propositions de modifications du règlement concernant les zones viticoles, les capites et les murs de pierres. Il appartient désormais au Grand Conseil d'adopter le plan, tel que prévu dans la loi de protection de Lavaux (LLavaux), et de se déterminer sur les oppositions déposées lors de l'enquête publique. Auparavant, le Parlement devra se prononcer sur un projet de révision partielle de la LLavaux proposée par le CE et relevant de la question de la récusation.

Le gouvernement a également adopté la stratégie en matière de surfaces d'assolement (SDA), qu'il entend mettre en œuvre jusqu'en 2024. Afin de faire face aux exigences fédérales sur la protection des meilleures terres agricoles, le Conseil d'État ancre son action sur

trois axes principaux: garantir le quota de 75 800 hectares de SDA à préserver dans le canton, initier la révision de l'inventaire cantonal et recenser les sols dégradés pouvant être réhabilités, notamment pour compenser les projets fédéraux.

## Durabilité

Le Gouvernement a concrétisé son engagement en faveur de la durabilité en présentant l'Agenda 2030 cantonal en juin 2021. Cet instrument fournit un cadre de référence transversal qui favorise la prise en compte de la durabilité dans les politiques publiques cantonales. En transposant l'Agenda 2030 des Nations Unies à l'échelle vaudoise, le Conseil d'État se dote d'un outil de gouvernance de première importance et répond à l'un des objectifs majeurs de son Programme de législature 2017-2022.

Le Conseil d'État a sollicité et obtenu du Grand Conseil un crédit de 2,4 millions de francs destiné à soutenir les communes dans leur politique climatique et de durabilité. Le projet d'accompagnement des collectivités publiques vaudoises – mesure stratégique du Plan climat cantonal, pilotée par Département des institutions et du territoire (DIT) – prévoit une palette de prestations, dont un nouveau programme: le Plan énergie et climat communal (PECC). Par le biais de subventions, de conseils techniques ou de formations, l'ensemble du dispositif vise à encourager et aiguiller les communes dans le lancement et la mise en œuvre à leur échelle d'un plan climat.



*Le projet du plan d'affectation cantonal Lavaux intègre les principes de protection prévus par la loi pour les territoires hors des zones à bâtir.*

# DFJC

## Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Cesla Amarelle  
Conseillère d'État



De nouveaux gymnases accompagnent la croissance démographique. Valorisation de la formation professionnelle : objectifs atteints.

### École obligatoire, soutiens et appuis à la formation

En 2021, les grands chantiers stratégiques du DFJC ont continué leur déploiement. Parmi eux, le Concept 360°, en particulier l'accompagnement des établissements scolaires dans l'élaboration de leur concept, ainsi que l'éducation numérique avec l'édition d'un premier manuel vaudois dédié. De nouveaux équipements ont été distribués et la connexion WiFi des établissements scolaires a été mise à niveau. Sous les aspects pédagogiques, le Cadre général de l'évaluation (CGE) s'est vu simplifié dès la rentrée 2021 et repose désormais sur deux critères de promotion, d'orientation et de certification. Le projet de la 12<sup>e</sup> année certificative a été reconduit dans trois écoles du canton pour permettre à des élèves, au parcours émaillé de difficultés ou de revers, de décrocher leur certificat et de mieux se préparer à la voie de l'apprentissage. Plusieurs mesures ont été déployées pour améliorer les connaissances et les compétences de base en mathématiques des élèves. Une liste d'ambassadrices des sciences et des mathématiques a été établie et des cours facultatifs proposés afin de motiver les jeunes filles à choisir ces matières et des orientations scolaires encore très genrées. Un plan d'action est venu renforcer l'attractivité de l'apprentissage

du latin et du grec. Les cantons de Zurich et de Vaud ont signé une déclaration commune pour soutenir les activités d'échange et de mobilité pendant la scolarité. Enfin, la lutte contre le harcèlement-intimidation entre élèves et contre l'homophobie et la transphobie s'est mise en place, pour que chaque élève puisse vivre une scolarité sereine et fructueuse.

### Enseignement gymnasial

En raison de la croissance démographique vaudoise et de l'attractivité des formations générales qui ne se dément pas, les gymnases du Canton doivent accueillir toujours davantage d'élèves. Un important effort logistique a donc été consenti avec un 12<sup>e</sup> gymnase à Bussigny. De nouveaux locaux ont également accru les capacités existantes à Burier, Étoy et Payerne. Afin d'accompagner au mieux les élèves, le DFJC a lancé un projet pilote visant à apporter une solution aux jeunes filles touchées par la précarité menstruelle : il distribue gratuitement des protections périodiques dans 52 établissements de l'école obligatoire et postobligatoire du canton, tout en sensibilisant les jeunes à l'utilisation de ce produit de première nécessité. La campagne contre le harcèlement sexuel, menée dans les établissements du postobligatoire depuis 2018,

continue et s'étend désormais aux gymnases vaudois. Enfin, les formations professionnelles et générales s'ouvrent davantage aux adultes, dans le cadre d'une stratégie d'encouragement à la formation tout au long de la vie. L'ensemble des formations générales certifiantes pour adultes est réuni sous la bannière du Gymnase pour adultes (GyPAd).

### **Formation professionnelle**

Le Salon des métiers 2021 a permis de tirer le bilan du chantier consacré à la valorisation de la formation professionnelle. Plusieurs objectifs ont été atteints, voire dépassés, comme les 1207 places d'apprentissage créées avec l'appui des pouvoirs publics et en partenariat avec les associations professionnelles. Le voile a été levé sur de nouvelles actions, par exemple l'orientation professionnelle, qui sera renforcée pour être davantage au service de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. À la rentrée, la réforme des classes d'accueil de l'École de la transition a abouti à la création de l'École de l'Accueil, dédiée aux jeunes allophones en recherche d'une voie de formation. Depuis août, elle compte une vingtaine de classes de douze élèves dans le bâtiment du Belvédère à Lausanne. Enfin, la formation des adultes a été renforcée avec la possibilité, pour les personnes actives dès 40 ans, d'établir gratuitement un bilan professionnel et de bénéficier de conseils grâce à «viamia».

### **Enseignement supérieur**

Le Grand Conseil a adopté en juin le nouvel accord intercantonal universitaire (AIU II), entré en vigueur début 2022 et dont la fonction est de mieux déterminer les contributions versées par les cantons pour leurs ressortissantes et ressortissants qui étudient dans une université extracantonale. Enfin, le jury du concours d'architecture pour le nouveau bâtiment des Sciences humaines sur le campus de l'Université de Lausanne a désigné le projet lauréat «CHARLIE»: il accueillera jusqu'à 1200 étudiantes et étudiants dès la rentrée académique 2028, tout en répondant à des exigences particulièrement élevées en matière de durabilité.

### **Jeunesse**

Afin d'améliorer la protection des enfants lors de séparation conflictuelle, l'Ordre judiciaire vaudois et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse ont lancé un projet pilote visant à favoriser le consensus parental. Son but est d'amener les parents qui se séparent à trouver des solutions à l'amiable qui répondent aux besoins des enfants, en mettant no-

tamment en place une coopération pluridisciplinaire entre toutes et tous les professionnels intervenant autour des familles.

La sixième volée de la Commission de jeunes du Canton de Vaud a pris ses fonctions en septembre, après sa nomination par le Conseil d'État pour un mandat de deux ans (2021-2023).

### **Culture**

Le soutien du Canton aux actrices et acteurs culturels touchés par la pandémie a continué via les indemnités, mais aussi les projets de transformation ou le dispositif inédit de bourses de recherche.

En janvier, le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Élysée et le mudac ont rejoint la Fondation de droit public Plateforme 10, qui a signé une convention avec le Canton. En mai, les Journées européennes des métiers d'art ont été remplacées par douze capsules vidéo présentant des artisanes et artisans initialement programmés, tandis que les «Rencontres écoles & artisans d'art» demeurent. En septembre – après que le DFJC eut annoncé la réunion, dès 2023, des musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique au sein d'une seule entité, le Muséum cantonal de sciences naturelles –, le Conseil d'État a sollicité un crédit d'étude de 4,5 millions pour la restauration et la mise en valeur du Palais de Rumine. Un ensemble important de manuscrits de Charles-Ferdinand Ramuz a rejoint les collections de la Bibliothèque cantonale et universitaire, et une étude sur «Les pratiques culturelles dans le canton de Vaud en 2019» a paru, qui offre au Canton des données objectives pour le déploiement de sa politique culturelle. En novembre a eu lieu la remise aux équipes du bâtiment de Plateforme 10 abritant le Musée de l'Élysée et le mudac. Enfin, au chapitre des soutiens, le premier appel à projets «Enquête photographique vaudoise» a distingué deux idées en mars, et le troisième appel à projets destiné à soutenir la réalisation de jeux vidéo a mené, en décembre, à la désignation de trois lauréats.

# DES

## Département de l'environnement et de la sécurité

Béatrice Métraux  
Conseillère d'État



### Crise sanitaire : déploiement du plan ORCA et pilotage des centres de vaccination. Lancement du chantier du premier parc éolien vaudois.

En 2021, le COVID-19 a encore fortement touché l'activité de différents services du DES, en particulier le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), la Police cantonale et le Service pénitentiaire (SPEN). Le DES a toutefois poursuivi ses travaux sur de nombreux dossiers. En collaboration avec le DSAS et le DFJC, il a présenté en septembre une stratégie globale de lutte contre le *deal* de rue, qui prévoit des mesures de prévention et de réduction de risques ainsi qu'un volet répressif. Il s'est en outre beaucoup investi dans le dossier de la présence du loup et de sa cohabitation avec l'être humain. De nombreuses démarches ont été engagées avec, notamment en août, une demande de tir de régulation acceptée par la Confédération. Le DES a aussi beaucoup œuvré, avec la DGE, à la gestion de la dioxine découverte sur une partie du territoire lausannois. En novembre, le DES a également organisé les Assises des gens du voyage suisses, afin de dégager des pistes destinées à favoriser le mode de vie des communautés yéniche, manouche et sinti.

#### **Environnement, énergie, biodiversité**

En juillet, après des mois de travail, le projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp) a été mis en consultation. Globalement

bien accueilli, il doit encore être adopté par le Grand Conseil. En ce qui concerne la transition énergétique, en octobre et après 20 ans de procédures, le chantier du premier parc éolien du canton a pu démarrer à Sainte-Croix. La première foreuse de géothermie profonde est sur le point d'entrer en action à Lavey-les-Bains, à la suite de la délivrance du permis de recherche en surface par la cheffe du DES. La protection de l'environnement a également occupé une grande place en 2021 : en juillet, un rapport présenté par la DGE a conclu que les mesures prises en matière de traitement des micropolluants avaient des impacts positifs sur la qualité de l'eau des rivières vaudoises.

#### **Domaine pénitentiaire**

La crise sanitaire a encore eu des conséquences importantes sur le fonctionnement du SPEN en 2021. Du point de vue des ressources humaines, le personnel pénitentiaire a, une nouvelle fois, fait preuve d'une grande flexibilité durant toute l'année afin de gérer cette pandémie en milieu fermé. Il s'agissait d'éviter la propagation du virus tout en limitant les tensions dues aux restrictions de prestations imposées à toute la société par la situation. Sur le plan des infrastructures, la prison des Grands-Marais a franchi une étape importante en mai avec la présentation publique du

projet architectural retenu par le jury. Le 17 septembre a été inauguré, sur le site des EPO, le centre de formation du Talent pour le personnel pénitentiaire. Dans le domaine de la prise en charge, après une expérience-pilote positive, le SPEN a déployé en 2021 le programme d'échange de matériel d'injection stérile (PREMIS) dans tous les établissements pénitentiaires.

## Sécurité

Le dispositif de conduite unifié entre la Police cantonale et les polices communales s'est poursuivi tout au long de l'année en raison de la pandémie. Dans ce contexte, la Police cantonale a mis en place de nombreuses mesures destinées à faire appliquer les décisions fédérales et cantonales, tout en recherchant l'adhésion de la population et en préservant autant que possible le personnel. En mars, les chiffres de la criminalité ont révélé une baisse de 9 % des infractions au Code pénal en 2020. Celles-ci ont diminué de plus de moitié dans le canton depuis 2013. En octobre, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi sur le transport de sécurité de biens ou de valeurs. Suite à un bilan positif, les polices du canton ont décidé en janvier de poursuivre et d'étendre l'utilisation des caméras d'intervention (*bodycams*) aux différents corps dans les prochaines années.

## Protection de la population

Le SSCM et l'EMCC ont été encore fortement mis à contribution en 2021, pendant la crise sanitaire. Le poste de commandement des opérations n'a pas cessé ses activités après la réactivation du plan ORCA en

octobre 2020. L'EMCC a ainsi géré la planification des opérations, la conduite et la coordination de la crise sanitaire, en collaboration avec les services de santé. Il a assuré le pilotage global des centres de vaccination de Beaulieu et Montreux ainsi que le suivi de la coordination des actions de contrôle des grandes manifestations. Dans le cadre de ses compétences, la Protection civile vaudoise (PCi-VD) a pu appuyer efficacement le système de santé. De plus, les équipes mobiles de vaccination – novatrices – ont sillonné le canton durant plusieurs mois et des centres de vaccination itinérants ont vu le jour. Au total, quelque 42 000 jours de service ont été effectués.

## Unité du Plan climat

Après sa création en septembre 2020 suite à l'adoption du Plan climat vaudois par le Conseil d'État, l'Unité du Plan climat, rattachée au Secrétariat général du DES, a fait aboutir plusieurs mesures de cette ambitieuse politique environnementale cantonale. Ainsi, depuis l'adoption du Plan, le Grand Conseil a déjà validé plus de 130 millions de francs, ou 75,5 % de l'enveloppe d'investissement destinée à donner une impulsion forte à différentes mesures. Celles qui ont été approuvées concernent différents départements : révision des cartes de dangers naturels, prestations de transport public régionales routières, travaux d'assainissement énergétique de neuf bâtiments de l'État, accompagnement des communes, adaptation des forêts aux changements climatiques et utilisation accrue du bois en cascade, ainsi que différentes mesures prioritaires d'impulsion du Plan climat vaudois.



*Le 9 juillet, la conseillère d'État présentait à Morges un avant-projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, mis en consultation jusqu'à l'automne.*

# DSAS

## Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz  
Conseillère d'État



Pandémie et vaccination ont marqué l'activité sanitaire.  
Lancement du dossier électronique du patient.  
Une nouvelle politique du vieillissement.

La pandémie de COVID-19 a affecté, pour la deuxième année consécutive, les activités du Département de la Santé et de l'action sociale (DSAS). Le Département a ainsi de nouveau déployé les moyens nécessaires pour assurer la continuité des tâches relatives à ses missions de santé publique et de cohésion sociale, tout en initiant des projets axés sur les besoins de la population vaudoise.

### **Pandémie et vaccination**

En 2021, le CHUV a régulièrement dû s'adapter pour affronter la crise sanitaire, avec une situation particulièrement tendue en début et en fin d'année. Les capacités de lits en soins intensifs ont été augmentées massivement et celles en matière de ressources humaines renforcées, en particulier par l'engagement de personnel soignant et par la mobilisation du personnel des blocs opératoires.

Des adaptations constantes ont également eu lieu à l'échelon du Centre opérationnel (testage, traçage, isolement, quarantaine, ligne directe, vaccination), aussi bien pour tenir compte de l'évolution de la situation que pour adapter en permanence les dispositifs et la réponse étatique.

Dans les institutions médico-sociales, des campagnes de vaccination ont rencontré le succès grâce à l'engagement de la Protection civile, permettant ainsi de protéger les personnes résidentes, le personnel, les locataires des logements protégés et les usagers ou usagères des Centres d'accueil temporaire (CAT). De plus, avec le concours d'Unisanté, une campagne de sensibilisation et de vaccination mobile auprès de populations vulnérables a eu lieu à Vevey, Yverdon et Lausanne.

Au 31 décembre 2021, 83 % de la population vaudoise de plus de 12 ans avait été vaccinée complètement (deux doses, ou une dose et une guérison), avec des taux particulièrement élevés chez les plus de 65 ans (> 92 %) et les 50 à 64 ans (87,3 %). À la date de rédaction de ce rapport, environ 250 000 personnes avaient reçu une dose de rappel.

Par ailleurs, les entités du DSAS ont mis en place des soutiens financiers destinés aux institutions sociosociales touchées, de même qu'elles ont organisé un appel à volontaires, déjà activé durant la 2<sup>e</sup> vague et relancé mi-décembre 2021. Il s'agissait de pallier la pénurie de personnel découlant de l'explosion du nombre de personnes malades, en isolement ou en quarantaine.

*Les grandes lignes du projet « Vieillir 2030 » ont été validées à l'automne lors d'une Table ronde cantonale.*



## Santé

Le contre-projet du Conseil d'État, élaboré en réponse à l'initiative parlementaire visant à faire du CHUV un établissement autonome de droit public, a été adopté par le Grand Conseil. Celui-ci donnera au Grand Conseil une meilleure vision de la gestion des investissements et prévoit l'instauration d'un Conseil stratégique du CHUV.

La nouvelle Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM), attendue par le réseau, a ouvert en mai sur le site de Cery. Cette unité facilite l'accès aux soins hospitaliers pour les patientes et patients adultes en situation de handicap, dans l'incapacité d'exprimer leur inconfort ou leur douleur, développant de ce fait des troubles du comportement sévères susceptibles de mettre en danger leur intégrité physique ou celle d'autrui.

Les travaux préparatoires de l'association CARA se sont concrétisés avec le lancement du Dossier électronique du patient (DEP) et par la mise à disposition d'un identifiant numérique vaudois souverain dénommé « VaudID-santé ».

Après une procédure de consultation du printemps 2021, le Conseil d'État a soumis à la fin de l'année au Grand Conseil une modification de la loi sur la santé publique (LSP), qui propose une réorganisation des soins préhospitaliers et du transport des patients (DISCUP).

## Action sociale

En 2021, le DSAS a initié les travaux de sa nouvelle politique du vieillissement avec le projet « Vieillir 2030 ». Dans le cadre de ce programme, le département a inté-

gré plus de 130 personnes (citoyens, citoyennes, experts et expertes, Communes et organismes œuvrant dans le domaine). Ces partenaires ont participé en novembre à une Table ronde cantonale qui a permis la discussion et la validation des lignes directrices du projet.

Sur la base des résultats de la consultation publique du rapport intitulé « Pour une reconnaissance des proches aidant-e-s », le Département a formulé les prochaines étapes de développement du Programme cantonal de soutien à ces personnes.

Le déploiement des Unités communes (UC) – qui rassemble sous un même toit des professionnels des Offices régionaux de placement (ORP) et des Centres sociaux régionaux (CSR) – s'est poursuivi. Cette collaboration étroite offre un soutien fort aux personnes en recherche d'emploi, en particulier celles qui bénéficient du revenu d'insertion (RI), dans un objectif de réinsertion rapide et durable. La cinquième UC a été inaugurée à Gland en novembre, en présence de Guy Parmelin, président de la Confédération. En décembre, une sixième unité commune a ouvert ses portes à Vevey.

Afin de garantir une capacité d'accueil suffisante dans les hébergements d'urgence, de nouveaux lieux ont ouvert à Lausanne et à Yverdon durant l'hiver 2020-2021, offrant plus de 150 places.

L'octroi des prestations sociales a été simplifié en 2021, grâce au décret relatif à la pérennisation des mesures prises sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus – mesures progressivement levées au cours de l'année.

# DEIS

## Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba  
Conseiller d'État



Une structure unique pour coordonner la promotion du canton.  
Des indemnités contribuent à la résilience du tissu économique.

### Vaud Promotion

Le 19 janvier 2021 a été annoncée officiellement la création d'une structure unique pour la promotion cantonale: Vaud Promotion. Elle aura prioritairement la mission de déployer la marque territoriale VAUD+. Il sera surtout question de mieux coordonner les activités et actions promotionnelles liées à l'économie, au tourisme, à la culture, à l'agriculture et à la viticulture ainsi qu'au sport. Courant 2021, Michel Rochat, PDG du groupe EHL, est devenu Président du comité directeur de Vaud Promotion. La directrice de Vaud Promotion a été désignée début décembre en la personne de Florence Renggli.

### Emploi

Malgré un début d'année marqué par des restrictions fortes, l'économie vaudoise a globalement bien résisté à la crise sanitaire en 2021, en particulier grâce à sa capacité de résilience. Les indemnités RHT ont également contribué à soutenir les entreprises et à éviter des suppressions d'emploi. Le total des indemnités RHT versées en 2021 s'élève à plus de 300 millions. Le taux de chômage a continuellement baissé en 2021, passant de 5 % en janvier à 3,5 % en novembre. Ce taux est inférieur à celui de février 2020 (3,7 %) et c'est aussi la valeur plus basse jamais enregistrée depuis le

mois de novembre 2019. Le dynamisme économique du canton se constate en outre dans le domaine du recrutement de personnel: les ORP ont acquis et traité plus de 35 000 places vacantes au sein des entreprises vaudoises en 2021, un nombre jamais atteint jusque-là. Chaque mois de 2021, une moyenne de 2200 demandeurs et demandeurs d'emploi a retrouvé du travail grâce au conseil et au suivi des ORP, dont celui de Gland, inauguré le 5 novembre en présence de Guy Parmelin, Président de la Confédération. Ces prises d'emploi sur le marché du travail incluent des bénéficiaires du RI. Ces personnes ont pu profiter en 2021 de l'appui de six nouvelles Unités communes, au sein desquelles sont joints les compétences et outils de travail de conseillères et conseillers en personnel des ORP ainsi que d'assistantes sociales et assistants sociaux des CSR.

### Sport: des modules de formation pour la gestion de clubs sportifs

En collaboration avec la Ville de Lausanne et l'Université de Lausanne, et avec le soutien du Département fédéral des affaires étrangères, le Canton a obtenu l'établissement à Lausanne du siège de l'Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique de l'UNESCO. Les activités

de cet incubateur commenceront début 2022 avec l'engagement de personnel et la prise de bureaux dans la maison du Sport international, à Lausanne. Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a lancé une nouveauté en novembre 2021 : des modules de formation pour les membres des comités des clubs sportifs vaudois. À terme, ce seront sans doute plus de 300 dirigeantes et dirigeants de clubs sportifs vaudois qui pourront bénéficier de cette initiative du SEPS. Enfin, le 13 décembre 2021 a démarré à Aigle le projet « 2022, L'Année du vélo » par le Canton, Lausanne et Aigle. L'idée est de valoriser les événements qui se dérouleront en 2022 (deux étapes du Tour de France, 75 ans du Tour de Romandie, premier Tour de Romandie féminin et 20 ans du CMC à Aigle), et aussi d'associer autour d'eux population et divers projets (concours, animations, tourisme, etc.).

### **Promotion de l'économie et de l'innovation**

Outre la création de Vaud Promotion, le SPEI a présenté la PADE 2020-2025 (politique d'appui au développement économique du Canton). La Police cantonale du commerce a introduit une nouvelle licence pour la restauration rapide, les *food-trucks*. L'Unité entreprises a poursuivi la mise en place de la Trust Valley, a lancé la Swiss Food Nutrition et le Fonds de soutien à l'innovation. En ce qui concerne l'économie régionale, le programme Alpes vaudoises 2020 s'est achevé, alors qu'a commencé un soutien financier au tourisme durable (quatre saisons) et l'élaboration du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

### **Agriculture**

En octobre, le Conseil d'État a publié son rapport sur la politique agricole vaudoise 2017-2022. Plus que jamais, le travail des agriculteurs doit être expliqué au

grand public afin d'éviter le développement d'idées reçues. Un accent particulier a été mis sur la protection des eaux, notamment au travers de la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. L'utilisation des produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique ou le développement des circuits courts sont aussi d'actualité. Le crédit-cadre (2021-2023) le plus important de l'histoire pour les améliorations foncières, à hauteur de 30 millions, a été sollicité auprès du Grand Conseil.

Les améliorations foncières sont un « outil » indispensable au soutien de l'agriculture. L'argent sert à subventionner une multitude de projets et à les accompagner. Il s'agit de manière pragmatique de poser les bases de la souveraineté alimentaire, de diminuer les coûts de production et d'adapter l'agriculture au dérèglement climatique. En résumé, il s'agit de consolider et diversifier l'agriculture.



*La ferme de la famille Ramseier, à Palézieux, a servi de cadre à la présentation du rapport sur la politique agricole vaudoise, le 19 octobre.*

# DIRH

## Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite  
Conseillère d'État



Une vision à long terme pour augmenter la mobilité.

Une numérisation responsable, des données en mains de l'État.

### Stratégies de mobilité

L'État a poursuivi le développement de la stratégie ferroviaire Vision 2050 afin d'augmenter notablement la capacité des lignes vaudoises, tout en garantissant un lien fort avec le reste de la Suisse et les pays voisins. L'État et les compagnies de transport ont élaboré plusieurs variantes d'offres, pour décision en 2022. Il ne s'agit pas seulement d'un outil visant à définir les projets soumis dans le cadre de l'étape de financement fédérale 2040, mais bien d'une nouvelle dynamique permettant au Canton de se doter d'une vision à long terme pour mieux défendre ses intérêts. Par exemple, l'affaissement des voies, en fin d'année à Tolochenaz, a démontré la vulnérabilité du réseau entre Lausanne et Genève et le besoin d'un deuxième tracé, pour assurer sécurité, capacité et fiabilité. La stratégie vaudoise vise la construction de cette nouvelle ligne à l'horizon 2050. À la suite des interventions vaudoises soutenues par des parlementaires fédéraux, OuestRail et le Canton de Genève, le Conseil fédéral a demandé aux CFF et à l'Office fédéral des transports d'étudier ce scénario plus rapidement que prévu.

Le nœud ferroviaire de Lausanne est au cœur de la stratégie ferroviaire vaudoise. La Confédération, l'État de Vaud, la Ville de Lausanne et les CFF ont lancé le chantier d'agrandissement et de modernisa-

tion de la gare, qui comprend aussi la nouvelle station du métro m2, voisine de la future ligne du m3 dont le Conseil d'État a adopté la troisième étape de financement.

Les autorités ont commencé les travaux du tramway lausannois entre Lausanne-Flon et Renens-Gare, et elles ont mis à l'enquête la deuxième étape en direction de Villars-Sainte-Croix. Le LEB a effectué son dernier trajet à ciel ouvert sur l'avenue d'Échallens avant de circuler, dès 2022 dans le tunnel dont la construction s'achève. Le RER Vaud s'étend désormais jusqu'à Bex, avant un futur prolongement en direction du Valais.

La gare étant rarement la destination, le Conseil d'État a adopté sa nouvelle stratégie de promotion du vélo. Objectif: multiplier par cinq la part des déplacements à vélo à l'horizon 2035, pour un total de 10 %, en posant les conditions-cadres permettant à celles et ceux qui le souhaitent de faire du vélo leur moyen de déplacement du quotidien et de loisir en toute sécurité.

### Numérique, cybersécurité et cyberadministration

Conformément à sa Stratégie numérique, l'État a défendu une numérisation responsable, respectueuse du principe de souveraineté et de la protection des

données: après la victoire du référendum contre la loi eID, le Canton a renforcé son dialogue avec la Confédération pour une identité numérique en mains de l'État et s'est engagé – entre autres au sein de la conférence latine des directeurs du numérique qu'il préside – en faveur d'un *cloud* souverain.

L'État a initié un dialogue avec les associations faitières des communes pour déterminer comment organiser, sur la durée, la collaboration en cas de cyberattaques: après celles subies par Rolle et Montreux, vu l'urgence et à la demande de ces communes, l'État avait dépêché des spécialistes en cybersécurité pour contribuer à coordonner la gestion de crise.

L'État poursuit le développement de la cyberadministration, en participant au projet Administration numérique suisse et par la mise en ligne de 30 nouvelles prestations (24 en 2020), parmi lesquelles la phase pilote du projet eDéménagement.

### **Violence domestique et égalité**

L'État a adopté le plan d'action cantonal de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul portant sur les violences (notamment domestiques) faites aux femmes, dont la réalité dramatique a été illustrée par la publication du premier rapport sur les chiffres de violence domestique 2015-2021. Renforçant la prévention et la sensibilisation dans ce domaine, l'État a diffusé auprès des jeunes de la région morgienne l'exposition *Plus fort que la violence*. Il a aussi élargi aux gymnases le programme de prévention et de prise en charge de situations de

harcèlement sexuel développé pour les apprenties et les apprentis.

La Journée Oser tous les métiers a permis aux jeunes de découvrir des métiers indépendamment des stéréotypes, promouvant ainsi une plus grande mixité dans tous les secteurs professionnels.

### **Personnel et apprentissage**

Le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur le personnel prolongeant à 20 jours (congé fédéral compris) le congé paternité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Au total, 117 nouvelles places d'apprentissage étaient disponibles au 1<sup>er</sup> décembre, avec deux nouvelles filières de formation au sein de l'administration: mécatronicien ou mécatronicienne d'automobiles et gestionnaire en intendance.

### **Accueil de jour**

L'Office d'accueil de jour des enfants a œuvré toute l'année pour soutenir la création et le maintien d'une offre d'accueil dans un contexte de pandémie.

### **Marchés publics**

Le Conseil d'État a adopté deux projets de décret en lien avec les marchés publics (adhésion au nouvel Accord intercantonal et nouvelle loi cantonale): l'accord prévoit de nouvelles sanctions pour lutter efficacement contre les effets néfastes de la sous-traitance en cascade, et la loi prévoit une interdiction de principe du recours à la sous-sous-traitance (avec de rares exceptions).



*Le 29 juin 2021, premier coup de pioche du chantier d'agrandissement et de modernisation de la gare de Lausanne en compagnie de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et du directeur des CFF Vincent Ducrot.*

# DFIRE

## Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis  
Conseiller d'État



### Remise des clés d'un double musée et boom de la construction. Les 50 ans de Statistique Vaud.

L'évènement a marqué l'année 2021. Chef du Département des finances et des relations extérieures, en charge des constructions de l'État, Pascal Broulis a remis le 4 novembre à sa collègue Cesla Amarelle, à la tête du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, les clés d'un double musée. Érigé sur le site Plateforme 10 à Lausanne, il abritera dès 2022 les collections du Musée de la photographie et celles du Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains.

#### Comptes, investissements et dette

Le chef du département a présenté le 22 avril les comptes 2020 de l'État, qui se sont soldés par un excédent de 6 millions de francs. Le résultat a intégré des écritures de bouclage à hauteur de 261 millions et tenu compte de l'ensemble des dépenses liées au Covid pour un total de 521 millions. Hors ces éléments spécifiques, la croissance des charges courantes a été contenue à 3,0 %, dans la limite du budget et la continuité des années précédentes. S'agissant des investissements bruts, des nouveaux prêts et des garanties activées, l'État a injecté globalement 556 millions dans l'économie, essentiellement vaudoise. La dette a été maintenue à 975 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Analyse et gestion financières

En 2021, le Service d'analyse et gestion financières a piloté la procédure de bouclage des comptes annuels 2020, élaboré les directives et conduit l'ensemble de la procédure budgétaire 2022, établi la planification financière ainsi que le plan d'investissement 2023-2026. En outre, le service a participé à la rédaction de l'EMPD SAP S4/Hana et commencé le projet d'élaboration de nouvelles brochures pour les comptes et le budget. Il a mis à jour plusieurs instructions et directives financières et participé à des projets d'évolutions informatiques, en lien notamment avec le système financier.

#### Affaires extérieures

Les activités de l'Office des affaires extérieures (OAE) ont été conditionnées à nouveau par la crise sanitaire qui a induit de nombreux échanges et une intense coordination avec la Confédération. Des dossiers majeurs comme la décision du Conseil fédéral de mettre un terme aux négociations relatives à un accord institutionnel avec l'Union européenne ont appelé une action du Conseil d'État par l'intermédiaire de l'OAE. La collaboration transfrontalière s'est également poursuivie, en particulier dans le cadre du Conseil du Léman, présidé par le Canton de Vaud, qui

a délivré pour la première fois un Prix de la cohésion et de la solidarité lémanique, récompensant des initiatives entrepreneuriales autour du Léman.

### Statistique et prospective

En 2021, année du cinquantenaire de la statistique cantonale, Statistique Vaud a publié une brochure commémorative montrant l'évolution du canton au travers des données statistiques disponibles depuis 1971. En septembre, une journée anniversaire a réuni au Palais de Rumine les acteurs de la communauté statistique cantonale et fédérale. Comme chaque année, une dizaine de courriers *Numerus* a été publiée, dont deux numéros hors-série. En collaboration avec le Service des affaires culturelles, Statistique Vaud a également édité en automne une brochure sur les pratiques culturelles dans le Canton. Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a rendu public en janvier une étude importante ainsi qu'un *Prospectif* traitant de l'emploi et de la transition numérique dans le canton de Vaud.

### Immeubles, constructions et achats

Mis à part le nouveau bâtiment du Musée de l'Élysée et du mudac déjà évoqué, d'autres constructions pilotées ou accompagnées par la Direction générale des immeubles et du patrimoine ont été officiellement inaugurées en 2021, comme la Maison de l'environnement à Vennes, le nouveau Gymnase de Bussigny, ainsi que les extensions du Gymnase de Burier et du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne.

Plusieurs projets de construction de grande envergure ont été dévoilés, parmi lesquels la prison des Grands-Marais sur le site d'Orbe, le futur Gymnase du Chablais à Aigle ou le nouveau bâtiment des sciences humaines de l'UNIL. Enfin, un important programme d'assainissement énergétique a été présenté en février, qui débutera en 2022 et se poursuivra jusqu'en 2040 pour un investissement total de 475 millions de francs.

Initié en 2016 et mis en œuvre depuis 2019 par la Direction des achats et de la logistique de la DGIP, le projet de réforme des achats au sein de l'État de Vaud a connu en 2021 ses derniers cycles de développement et phases de test. Les formations des répondants puis de l'ensemble des utilisateurs du nouveau système d'information ont occupé tout l'automne.

### Fiscalité

La Direction générale de la fiscalité (DGF) a poursuivi en 2021 le développement de nouvelles prestations en ligne pour faciliter les démarches des contribuables et mandataires dans l'accomplissement et l'accompagnement de leurs obligations fiscales. La DGF a également poursuivi les travaux pour offrir des prestations au travers de l'espace sécurisé de l'État de Vaud. La campagne de sensibilisation auprès des jeunes s'est pour sa part orientée vers les réseaux sociaux et un affichage public en raison de la pandémie. Enfin, une conférence en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer a permis d'expliquer les enjeux de la réforme de l'OCDE aux sociétés concernées.



Le 4 novembre, le chef de département remet à sa collègue du DFJC les clés d'un double musée, en présence des directrices de ces deux institutions et du syndic de Lausanne.

# OJV

## Ordre judiciaire vaudois

*La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2021 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud ([www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)).*

L'Ordre judiciaire vaudois clôt son exercice 2021 sur un bilan positif. Son activité a continué d'être influencée par la pandémie, dans une proportion toutefois moindre qu'en 2020. Grâce aux nombreuses mesures organisationnelles prises ainsi qu'à l'engagement de toutes et tous, les trente-trois autorités et offices judiciaires ont pu assurer l'ensemble de leurs prestations. Il a été possible de rattraper tous les retards accumulés en 2020 en lien avec le COVID-19. Un suivi constant de la situation continue néanmoins d'être opéré.

### **56 000 nouveaux dossiers**

Sur le plan juridictionnel, l'activité est répartie à la hausse avec 56 011 nouveaux dossiers enregistrés par les tribunaux et les justices de paix, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Une quantité presque équivalente d'affaires a été traitée pendant la même période (55 819), permettant de maintenir la stabilité du nombre de dossiers pendants en fin d'année. La tendance diffère toutefois selon les matières et les autorités.

**Hausse globale de 4 %  
des nouveaux dossiers, avec  
des tendances distinctes  
selon les juridictions.**

### **Offices judiciaires**

S'agissant des offices des poursuites et des faillites, une hausse des nouvelles réquisitions (+4 %) et des prononcés de faillites (+12 %) est à relever. L'Office cantonal du registre du commerce a, quant à lui, connu une augmentation de 16 % des dossiers introduits.

### **Avancement de plusieurs projets significatifs**

Au chapitre des réalisations, on relèvera l'importante étape franchie en 2021 par le projet de renforcement de la protection de l'enfant, le Grand Conseil ayant accordé les premières ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans le cadre du budget 2022. Les ressources encore indispensables pour mener à bien ce projet devraient être accordées avec les budgets 2023 et 2024.

Les démarches pour l'introduction de la surveillance électronique en matière civile – dans le cadre de la mise en application des nouvelles dispositions de droit fédéral visant à améliorer la protection des victimes de violence – ont en outre été finalisées.

Le projet d'extension et de rénovation du Tribunal cantonal qui, à terme, vise la réunion de toutes ses cours sur un seul site est également entré dans sa phase concrète, avec un démarrage des travaux en février 2022.

Enfin, les projets informatiques qui conduiront à l'introduction généralisée des dossiers électroniques au niveau des affaires judiciaires et à l'échange automatique des données entre les autorités de la chaîne pénale évoluent selon le calendrier prévu.

# MP

## Ministère public

*Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le Procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public ([www.vd.ch/mp](http://www.vd.ch/mp)).*

### L'activité du Ministère public en 2021

En 2021, le nombre des enquêtes ouvertes est demeuré au niveau de 2020, de nouveau sensiblement inférieur à celui de 2019. La durée moyenne des procédures est restée stable. Au-delà des fluctuations usuelles dans les différents domaines de la délinquance, la pandémie aura généré ses affaires propres. Plus de 100 nouvelles enquêtes – soit plus de 220 au total depuis 2020 – ont porté sur l'obtention ou l'utilisation abusive de crédits COVID. Des cas de faux certificats ont aussi été dénoncés. Le nombre de détentions avant jugement est reparti à la hausse. Il en va de même, dans son ensemble, de l'activité en matière de fixation de for et d'entraide judiciaire.

**COVID : crédits faciles et faux certificats ont tenté des dizaines de personnes délinquantes.**

En 2021, le nombre de nouvelles affaires ouvertes a été presque identique à l'année précédente (2019 : 20 936 ; 2020 : 18 414 ; 2021 : 18 337). Compte tenu de la quantité élevée d'affaires closes, les enquêtes en cours au 31 décembre 2021 ont de nouveau sensiblement diminué (2019 : 8 921 ; 2020 : 8 596 ; 2021 : 7 600). Le nombre de non-entrées en matière et de classements est resté stable. En revanche, les ordonnances pénales (12 295) et les mises en accusation (1 812) ont été plus nombreuses qu'en 2020 (resp. 11 674 et 1 696).

Huit procédures sur dix sont traitées dans les six mois, et une de plus dans l'année. Sur la durée, ces proportions sont stables.

**Comme en 2021, le nombre d'enquêtes ouvertes pour des violences conjugales n'augmente pas, mais les chiffres restent à un niveau préoccupant (2020 : 931 ; 2021 : 924). Entre 2020 et 2021, plus de 220 enquêtes concernant des crédits COVID ont été ouvertes.**

Quant au nombre des affaires, les augmentations (liberté sexuelle, honneur, stupéfiants) et les diminutions (vols et brigandages, législation sur les étrangers, circulation routière) n'excèdent pas les variations constatées chaque année.

Nées en 2020 avec la crise sanitaire, les affaires liées aux crédits COVID ont continué d'affluer, avec 106 nouvelles dénonciations. Entre 2020 et 2021, on note ainsi l'ouverture de 222 affaires pénales de ce type, portant sur quelque CHF 29 millions de prêts. Toujours à l'enseignement du COVID, des affaires de faux certificats de test ou de vaccination sont apparues.

**Le nombre de demandes de détention augmente sensiblement.**

Après avoir diminué entre 2018 et 2020, les détentions ont été plus nombreuses en 2021 (2018 : 599 ; 2019 : 583 ; 2020 : 530 ; 2021 : 630). Cette augmentation trouve son reflet dans les ordonnances pénales et les mises en accusation.

**Fixation de for et entraide judiciaire**

En 2021, les procédures de fixation de for et les demandes d'entraide judiciaire, brièvement stabilisées en 2020, sont reparties à la hausse, dans la ligne des années précédentes (2017 : 2 414 ; 2018 : 2 868 ; 2019 : 3 063 ; 2020 : 3 045 ; 2021 : 3 253). Ainsi, en quatre ans, le volume des demandes a augmenté de 35 %. Cette tendance trouve pour l'essentiel son origine dans la croissance notable de la cybercriminalité et dans la mobilité toujours accrue des délinquants. Elle devrait donc se maintenir.

# Agenda 2030

## Politique de durabilité du Conseil d'État

### Une volonté publique forte et réaffirmée

Dès 2003, le Conseil d'État a décidé d'inscrire son action dans une perspective de durabilité, que ce soit au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité ou en assumant son devoir d'exemplarité. Le Programme de législature 2017-2022 réitère cet engagement.

Pour fournir un cadre cohérent à l'ensemble des actions en matière de durabilité, le Conseil d'État a adopté en 2021 l'Agenda 2030. Ce dernier est une réalisation majeure de la législature, car il fonde la politique de durabilité cantonale, selon l'engagement politique pris de longue date.

L'Agenda 2030 cantonal se décline en deux parties complémentaires: la première, thématique, compile tous les engagements des départements et services en matière de durabilité. La seconde, transversale, garantit la cohérence de l'ensemble et renforce à court, moyen et long termes les pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration.



### La durabilité dans la mise en œuvre du Programme de législature 2017-2022

L'Agenda 2030 cantonal et le Programme de législature 2017-2022 se complètent sans se confondre: l'Agenda 2030 renforce la cohérence et la complémentarité des multiples démarches vaudoises en faveur de la durabilité, sans se superposer ni interférer avec les politiques sectorielles et les planifications existantes. Néanmoins, tous les objectifs de l'Agenda 2030 ont un ancrage dans les politiques sectorielles actuelles. Il s'agit de leur fournir un cadre de référence transversal, au sein duquel les complémentarités des nombreux objectifs et mesures du Programme de législature en matière de durabilité peuvent être démontrées et, le cas échéant, renforcées.

Les départements et services ont mis en place plusieurs actions qui contribuent aux objectifs de durabilité. L'Agenda 2030 cantonal offre désormais le cadre de référence qui permet de disposer d'une vue d'ensemble de ces dernières et de valoriser l'activité de l'État de Vaud en matière de durabilité.

### Un Agenda 2030 évolutif

Il n'est pas possible de lister ici l'ensemble des réalisations menées en 2021 en lien avec la durabilité, car la majorité des actions cantonales se situe dans une perspective de durabilité. De plus, ces démarches s'inscrivent dans le long terme et toutes ne sont pas encore concrétisées.

Tous les objectifs de l'Agenda 2030 n'étaient pas présents lors de la rédaction du Programme de législature 2017-2022. Certains enjeux se sont renforcés en cours de législature (par ex. le climat) et d'autres se sont maintenus (par ex. la cohésion sociale). Ce rapport témoigne d'une dynamique voulue par le Conseil d'État lors de l'élaboration de son Programme de législature et dont la mise en œuvre se renforce notablement.

Les actions et leurs effets seront présentés au fur et à mesure, et la mise en œuvre des actions transversales fera l'objet d'une évaluation périodique

afin de pouvoir apporter d'éventuelles corrections. Un bilan complet de leurs impacts sera réalisé d'ici mi-2026.

En conséquence, le Conseil d'État a souhaité donner un caractère évolutif à l'Agenda 2030 cantonal pour qu'il garde sa pertinence à l'avenir. Sans être entièrement revu, il sera maintenu à jour au cours de la prochaine décennie, pour refléter les évolutions des engagements en matière de durabilité des programmes de législature. L'Agenda 2030 conservera ainsi sa fonction de cadre de référence pour la durabilité, de manière complémentaire et adaptée aux programmes de législature successifs.

### **Partenariat renforcé avec les communes**

Le renforcement des partenariats avec les communes figure au cœur de l'Agenda 2030 cantonal. Pour le Conseil d'État, il s'agit d'aller plus loin que la seule information, en mettant en place les conditions propres à assurer le déploiement de mesures coordonnées en faveur de la durabilité.

Malgré la pandémie de Covid-19, chaque semestre, les rencontres Canton-Communes rassemblent les responsables de la durabilité des collectivités vaudoises afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les défis et les besoins. Outre le Bureau de la durabilité, d'autres services de l'administration cantonale sont également présents pour coordonner aux mieux les enjeux de durabilité.

Le programme Plan énergie et climat communal (PECC) soutient les communes vaudoises sur le chemin de la durabilité en leur offrant un fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat ainsi qu'une palette d'outils pratiques gratuits (modèle de plan climat, profils énergétique et climatique, catalogue de fiches d'action et formations). De plus, une nouvelle subvention a vu le jour en 2021. Destinée aux communes sans personnel dédié, elle donne un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de PECC.

### **Enjeux et perspectives**

L'ambition en matière de durabilité est dorénavant de produire des effets tangibles, sans plus se satisfaire d'annonces. À l'avenir, certains aspects mériteront une attention particulière pour continuer dans l'orientation voulue par le Conseil d'État en faveur de la durabilité.

Un enjeu majeur est celui de l'intégration de la transversalité dans les pratiques. Elle est une condition à la cohérence des politiques publiques, qui est un objectif de durabilité (objectif X.f et axe transversal n° 1 de l'Agenda 2030).

La bonne articulation des démarches climatiques, d'aménagement du territoire et de durabilité générera des synergies. Cela implique un langage commun et une conjugaison fine des enjeux, des stratégies et des instruments pour que les services concernés produisent une mise en œuvre efficace.

Le renforcement des capacités des services – qui restent les responsables du déploiement de la durabilité – est aussi une condition. Plus généralement, c'est toute la culture de l'action publique cantonale qui évolue avec l'affirmation au quotidien d'un réflexe de durabilité.



# Comptes 2021

## En bref

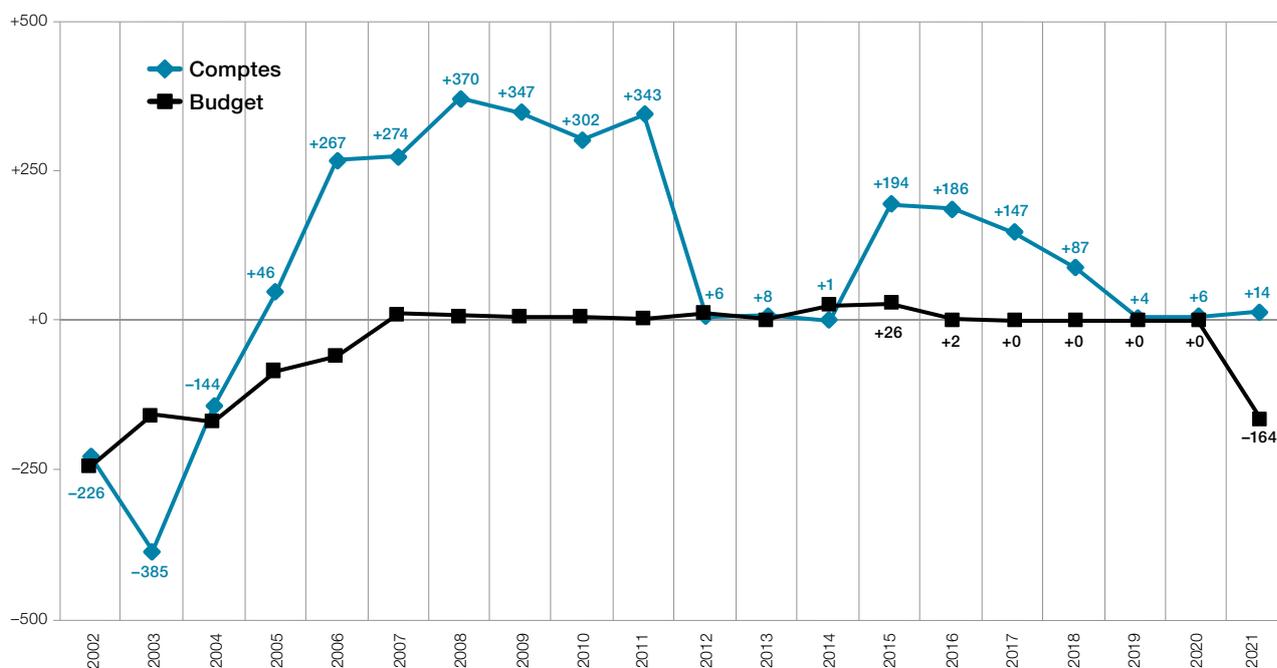
### Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2021 par un excédent de revenus de 14 millions.

14 mois

Clôture des comptes de fonctionnement 2021

En millions de francs

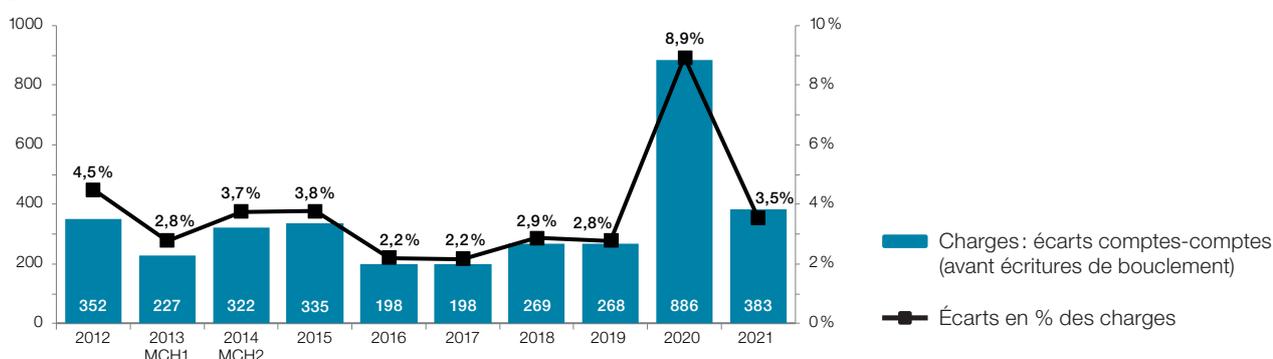


## Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2021 (1482 millions) s'explique principalement par des attributions spécifiques au bouclage (674 millions) ainsi que par **les dépenses relatives au COVID-19 (808 millions de charges brutes)**. Les éléments de bouclage concernent la transition énergétique (200 millions), l'accord avec les communes (125 millions) ainsi que des amortissements supplémentaires (289 millions) et des préfinancements spécifiques (60 millions).

**Hors éléments de bouclage, l'augmentation des charges est de 383 millions par rapport à 2020, soit +3,5 %.** En neutralisant les charges relatives à la pandémie (270 millions nets) pour permettre la comparaison, la progression réelle des dépenses courantes est ramenée à 165 millions, ce qui représente **une croissance de +1,6 %**, inférieure à celle de l'année précédente (+ 3 %).

En millions de francs



+1,6%

En 2021 par rapport à 2020 (hors éléments de bouclage et hors dépenses COVID-19)

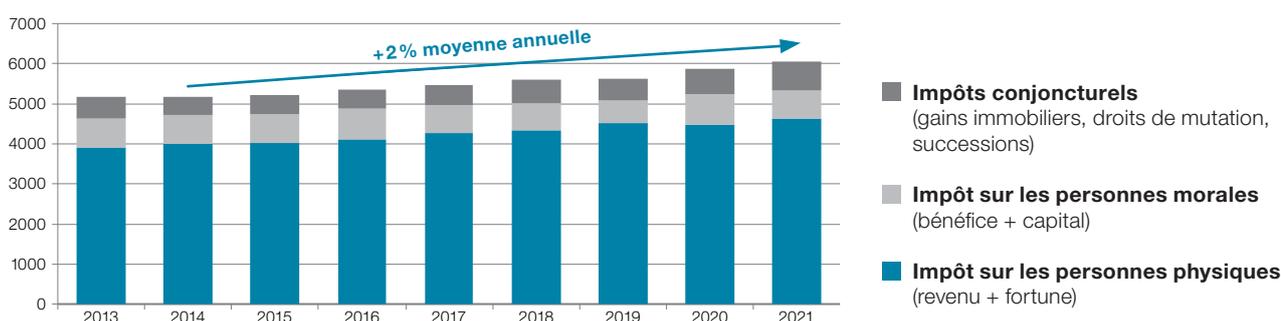
## Recettes d'impôts

Par rapport aux comptes 2020, le produit des impôts affiche **une progression de 166 millions (+2,5 %)**. Traditionnel moteur des recettes fiscales, **les impôts des personnes physiques enregistrent une croissance de 155 millions (+3,5 %)**, alors que **les impôts des personnes morales diminuent de 83 millions (-10,7 %)** en raison notamment des baisses d'un point du coefficient cantonal ainsi que du taux d'imposition des associations et fondations.

Les impôts sur les gains en capital et gains immobiliers, les droits de mutation ainsi que les successions et donations totalisent une hausse de **102 millions (16,3 %)**, qui résulte principalement de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels.

### Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



+2,5%

En 2021 par rapport à 2020 (impôts 60% des revenus totaux)

## Investissements

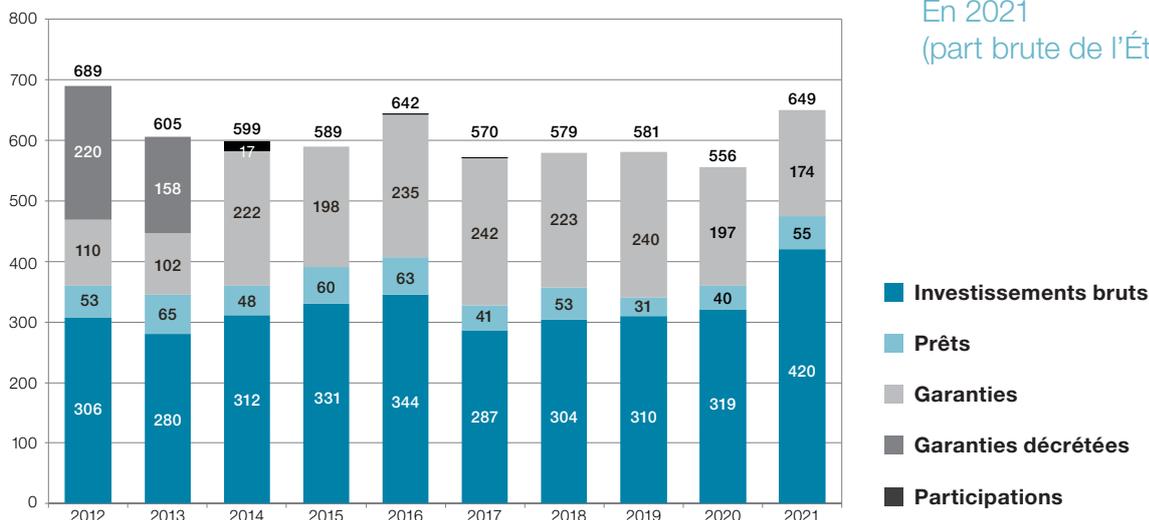
En 2021, les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) se montent à **420 millions**, soit 101 millions de plus qu'en 2020.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 55 millions et les garanties activées à hauteur de 174 millions, pour un **montant global de 649 millions investi dans l'économie du canton**.

420<sup>mios</sup>

En 2021  
(part brute de l'État)

En millions de francs



## Dettes et intérêts

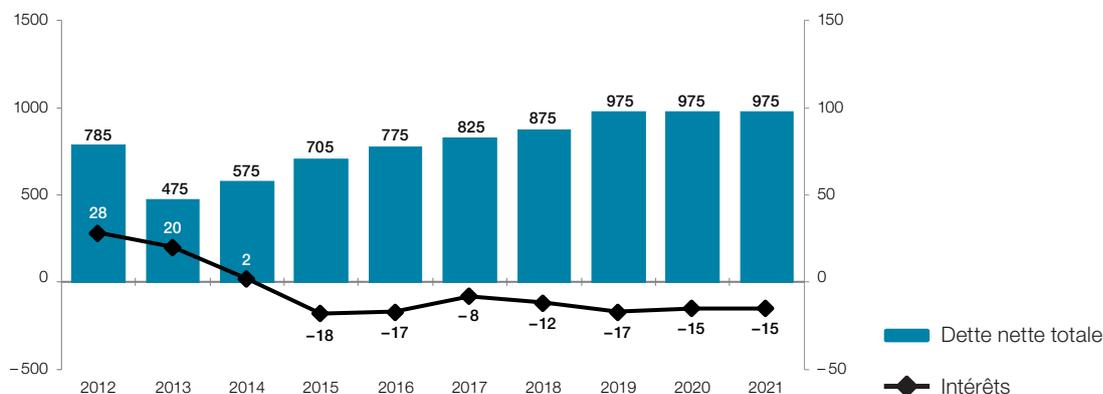
La dette de l'État est **maintenue à 975 millions** au bouclage des comptes 2021. Cette stabilité provient du résultat qui a permis de **financer les dépenses courantes, d'absorber les coûts de la pandémie et de couvrir les investissements**.

La charge d'intérêts est négative à **-15 millions**, en raison d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

975<sup>mios</sup>

À la fin 2021

En millions de francs



# 1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2021 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Charges totales	11 864	11 068	10 480	10 269	10 004	9 639	9 653
Revenus totaux	11 878	11 074	10 484	10 356	10 151	9 825	9 847
Résultat	14	6	4	87	147	186	194
Revenus d'impôts	6 748	6 582	6 303	6 297	6 183	6 044	5 925
Charges d'intérêts	39	36	38	34	30	24	26
Amortissement du patrimoine administratif	433	120	173	381	269	421	244
Degré d'autofinancement	201,7%	209,4%	265,1%	248,6%	321,6%	222,2%	269,0%
Total des emprunts (dette brute)	975	975	975	975	975	975	975
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2 386	2 059	1 911	1 857	1 671	1 406	1 120

Budget/Comptes 2021 après attributions et amort. supplém.			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	10 381 891 200	10 217 651 700	-164 239 500
Comptes	11 863 687 988	11 878 085 812	14 397 824
Différence budget total/comptes	1 481 796 788	1 660 434 112	178 637 324
en % du budget total	14,3%	16,3%	

## Résultat 2021

Les comptes de l'État de Vaud se soldent pour 2021 par un excédent de revenus de 14 millions. Le résultat intègre des écritures de bouclage à hauteur de 674 millions concernant la transition énergétique, l'accord avec les communes ainsi que des amortissements supplémentaires et des préfinancements spécifiques. Il absorbe également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie pour un montant net de 270 millions.

Résultat après attributions et amort. supplém.	
(En francs)	2021
Résultat opérationnel	463 473 844
Attributions aux préfinancements	160 000 000
Amortissement supplémentaire patrimoine admin.	289 076 020
Résultat, (+) revenu/(-) charge	<b>14 397 824</b>

Compte de résultat	
(En francs)	2021
Résultat opérationnel	463 473 844
Résultat extraordinaire	-136 139 975
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	<b>327 333 869</b>

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2021 s'élèvent à 11,864 milliards. Ce montant comprend des écritures de bouclage à hauteur de 674 millions, soit une attribution au fonds pour l'énergie en réponse à l'initiative parlementaire pour la transition énergétique et le Plan climat 2<sup>e</sup> génération (200 millions), une participation et un préfinancement pour accélérer le rééquilibrage financier canton-communes (total 125 millions), l'amortissement supplémentaire de tous les investissements bouclés (289 millions), ainsi que deux préfinancements en lien avec le secteur foncier (total 60 millions). Les charges contiennent en outre l'ensemble des coûts relatifs aux mesures Covid-19 avec un total de 808 millions pour une part nette de l'État de 270 millions.

Ces éléments neutralisés afin de permettre la comparaison, l'augmentation des dépenses ordinaires de l'État par rapport aux comptes 2020 est de 165 millions, ce qui représente une progression de 1,6 %, inférieure aux années précédentes (3 % en 2020 et 2,8 % en 2019) et à la prévision budgétaire (2,5 %). Les principaux secteurs de croissance en 2021 restent la formation, la protection de la jeunesse et la culture avec une hausse de 97 millions, ainsi que la santé et le social avec 50 millions supplémentaires. L'augmentation de 88 millions de la masse salariale (3,5 %) provient prin-

cipalement des nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants (+39 millions) ainsi que des renforts de personnel liés à la pandémie (+27 millions).

Le montant des revenus atteint 11,878 milliards, soit 804 millions de plus qu'en 2020 (7,3 %). Cet écart provient essentiellement d'éléments non fiscaux et non pérennes, dont l'augmentation de 454 millions des coûts du Covid-19 financés par la Confédération et la hausse de 124 millions de la redistribution du bénéfice de la BNS.

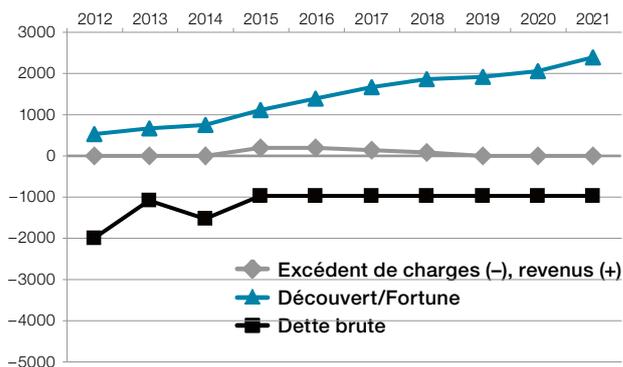
Avec une progression globale de 166 millions par rapport à l'année précédente (2,5 %), le produit des impôts montre une évolution contrastée : les impôts des personnes physiques enregistrent une croissance de 155 millions (3,5 %), alors que ceux des personnes morales diminuent de 83 millions (-10,7 %), notamment en raison des baisses d'un point du coefficient cantonal et du taux d'imposition des associations et fondations. Les impôts sur les gains en capital et gains immobiliers, les droits de mutation ainsi que les successions et donations totalisent une hausse de 102 millions (16,3 %), qui résulte principalement de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels.

Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 420 millions, soit 101 millions de plus qu'en 2020. Parmi les objets réalisés ou en cours de réalisation en 2021 figurent le CHUV (74 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire et supérieur (55 millions), les autres bâtiments et infrastructures sportives de l'État (45 millions), le Musée de l'Élysée, le Mudac et Plateforme 10 (29 millions), ou encore les routes (70 millions), les transports publics (40 millions) et les cours d'eau (19 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 55 millions et les garanties activées à hauteur de 174 millions, pour un montant global de 649 millions investi dans l'économie du canton.

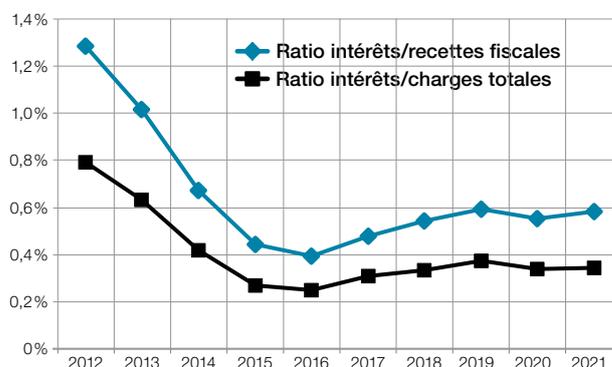
Au final, la dette de l'État est maintenue pour la troisième année consécutive à 975 millions au bouclage des comptes. Cette stabilité provient du résultat qui a permis de financer les dépenses courantes, d'absorber les coûts de la pandémie et de couvrir les investissements. À relever que l'État n'a pas eu recours en 2021, comme en 2020, au préfinancement de 403 millions enregistré aux comptes 2019 pour faire face au Covid-19. Aussi le Conseil d'État a-t-il décidé de conserver 350 millions pour les éventuels effets futurs de la pandémie et de réaffecter 53 millions aux conséquences financières de la crise en Ukraine.

## Évolution du résultat, du capital et de la dette

En millions de francs



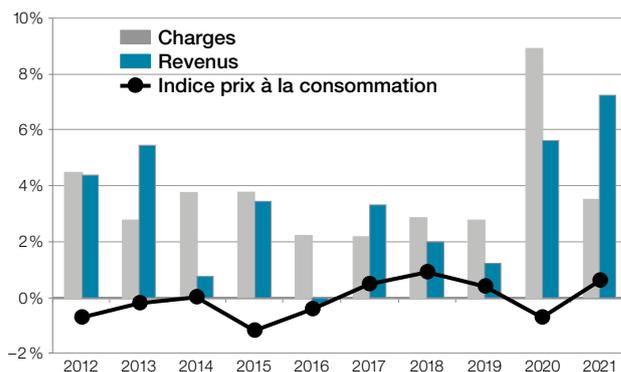
## Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



## Évolution du degré d'autofinancement



## Taux de croissance



## 2 Analyse des comptes de fonctionnement

### 2.1 Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires dans lesquels sont notamment comptabilisées les écritures de préfinancement et les amortissements supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel

qu'élaboré initialement, tout en faisant apparaître les écritures de bouclage (hors préfinancements et amortissements supplémentaires). Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2021 et les comptes 2020 ».

### 2.2 Charges et revenus par nature

	<b>Charges</b> (en francs)	<b>Budget voté</b>	<b>Comptes</b>	<b>Variation</b>	<b>(%)</b>
30	Charges de personnel	2 597 460 600	2 611 669 428	14 208 828	0,5%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	739 927 400	719 110 519	-20 816 881	-2,8%
33	Amortissements du patrimoine administratif	160 915 000	158 472 013	-2 442 987	-1,5%
34	Charges financières	50 620 800	39 411 922	-11 208 878	-22,1%
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	20 487 800	253 912 815	233 425 015	1139,3%
36	Charges de transferts	6 182 316 900	6 793 309 224	610 992 324	9,9%
37	Subventions redistribuées	627 413 500	833 568 695	206 155 195	32,9%
39	Imputations internes	2 749 200	5 157 352	2 408 152	87,6%
	<b>Total</b>	<b>10 381 891 200</b>	<b>11 414 611 968</b>	<b>1 032 720 768</b>	<b>9,9%</b>

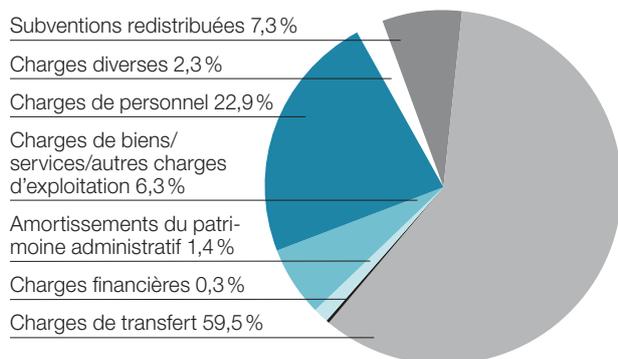
	<b>Revenus</b> (en francs)	<b>Budget voté</b>	<b>Comptes</b>	<b>Variation</b>	<b>(%)</b>
40	Revenus fiscaux	5 845 000 000	6 748 423 054	903 423 054	15,5%
41	Patentes et concessions	167 342 200	417 833 654	250 491 454	149,7%
42	Taxes et redevances	444 223 800	448 901 560	4 677 760	1,1%
43	Revenus divers	198 883 400	67 357 771	-131 525 629	-66,1%
44	Revenus financiers	299 939 600	323 687 474	23 747 874	7,9%
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	30 484 000	68 862 722	38 378 722	125,9%
46	Revenus de transferts	2 601 616 000	2 964 293 530	362 677 530	13,9%
47	Subventions à redistribuer	627 413 500	833 568 695	206 155 195	32,9%
49	Imputations internes	2 749 200	5 157 352	2 408 152	87,6%
	<b>Total</b>	<b>10 217 651 700</b>	<b>11 878 085 812</b>	<b>1 660 434 112</b>	<b>16,3%</b>

### 3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

#### 3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

##### Charges par nature : éléments essentiels



Groupe 30 **+14,2 millions +0,5 %**

##### Personnel

Le dépassement constaté s'explique par les moyens alloués au Covid-19 (+32 millions), soit des renforts des centres de traçage et de vaccination pour 21,6 millions et 8,1 millions dans l'enseignement, notamment pour des appuis exceptionnels. A contrario, des non-dépenses de -18,6 millions sont à relever, dont 14,8 millions pour les salaires du personnel administratif et d'exploitation en raison de postes vacants et 2 millions pour la formation du personnel.

Groupe 31 **-20,8 millions -2,8 %**

##### Biens, services et autres charges d'exploit.

L'écart constaté provient de variation sur les fonds (-10 millions) et de non-dépenses multiples (-40,1 millions), dont 17,8 millions pour des pertes sur débiteurs et des réévaluations de créances et 13 millions pour du matériel didactique, des frais informatiques, des voyages scolaires et des prestations de service. Les dépenses Covid-19 (+29,3 millions) proviennent du traçage, du dépistage, de la vaccination, de l'indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social et des acquisitions de matériel médical (13,5 millions) ainsi que des honoraires pour diverses prestations (mandats, frais de sécurité et de nettoyage et consommable) pour le solde.

Groupe 33 **-2,4 millions -1,5 %**

##### Amortissements du patrimoine administratif

L'écart provient essentiellement d'investissements moindres que le budget sur l'exercice 2021, qui a pour conséquence des amortissements inférieurs de 4 millions aux prévisions.

En outre, un dépassement de 2 millions est constaté sur les amortissements du crédit d'inventaire informatique, notamment en lien avec des achats de PC portables plus nombreux en raison du Covid-19.

Groupe 34 **-11,2 millions -22,1 %**

##### Charges financières

L'écart provient d'une non-dépense de -3,9 millions sur les intérêts négatifs et de la non-réalisation de l'emprunt prévu au budget pour 5,8 millions. La baisse des intérêts rémunérateurs versés aux contribuables payant leurs impôts d'avance est de -1,5 million.

Groupe 35 **+233,4 millions +1139,3 %**

##### Attribution financements spéciaux et fonds

À titre d'écriture de bouclage, un montant de 200 millions en réponse à l'initiative V. Venizelos adoptée par le Parlement en date du 15.6.2021 a été attribué au fonds pour l'énergie. Cette mesure, destinée à favoriser la transition énergétique, permettra de doubler les moyens à disposition pour les porter annuellement de 25 millions à 50 millions dès 2023 et jusqu'en 2030.

Une dotation complémentaire et préfinancée de 10 millions sur le fonds cantonal des monuments historiques a été effectuée. Diverses variations sur les fonds (+5,5 millions) sont constatées. Enfin, le fonds d'indemnisation et d'urgence pour la culture s'est vu doté de 17,5 millions supplémentaires au titre des mesures Covid-19. Ce montant correspond à la part cantonale des indemnités pour la culture, soit 50 % des indemnités, le solde étant paritairement pris en charge par la Confédération.

**Charges de transferts**

À elles seules, les dépenses Covid-19 pour ce groupe de compte s'élèvent à 537,1 millions. Elles proviennent, pour le domaine de l'économie, de 320,6 millions d'indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions. Pour ces sociétés, la Confédération prend en charge 70 % du coût. Pour la santé et le social, il s'agit de 124,4 millions, respectivement 100,7 millions, pour la santé et 23,7 millions pour le médico-social. Les indemnités pour l'accueil de jour représentent 5,8 millions et le soutien aux entreprises de transport 40 millions. Enfin ont été versés 31,5 millions pour l'indemnisation des pertes financières et l'aide aux acteurs culturels, 9,1 millions notamment pour les mesures de soutien à l'apprentissage, 2,3 millions en particulier pour couvrir les coûts relatifs aux contrôles dans les hautes écoles, ainsi que 2,3 millions pour des mesures d'urgence de protection et de prévention des mineur-e-s et de leur famille.

Hors Covid-19, des écarts de 73,2 millions sont constatés. Ce sont des parts rétrocédées aux communes pour l'impôt sur les gains immobiliers (+40,7 millions), de l'impôt sur les frontalières et frontaliers (+8,2 millions), d'une écriture de bouclage de 25 millions destiné à accélérer le rééquilibrage aux comptes 2021-2025 en lien avec l'accord Canton-Communes, de +6,7 millions pour les prises en charge en institu-

tions spécialisées des mineurs, de +6,8 millions à la santé/social qui s'expliquent par un dépassement de 63,8 millions au niveau des prestations financières individuelles (PFI), des non-dépenses de 47,9 millions en ce qui concerne l'accueil et de l'hébergement (A&H) et de 9,1 millions à la santé. Enfin sont constatées -9,2 millions de non-dépenses – principalement des subventions – dans l'agriculture pour 6,5 millions ainsi que des variations sur les fonds (-4,1 millions).

**Subventions redistribuées**

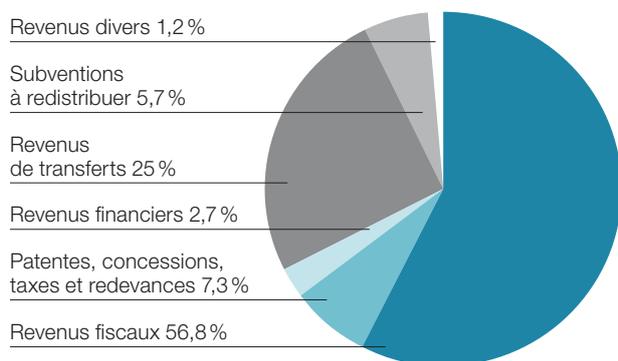
Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart au budget s'explique par des coûts Covid-19 de 191,8 millions, comptabilisés pour les indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 5 millions. Ce montant est intégralement pris en charge par la Confédération.

**Imputations internes**

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaire particulier.

## 3.2 Évolution des revenus par nature

### Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+903,4 millions +15,5 %**

### Revenus fiscaux

Les écarts proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+242,9 millions), de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (+129,8 millions), de l'impôt à la source et frontaliers (+11,8 millions), de l'impôt spécial sur les étrangers (-2,3 millions), de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+230,4 millions), de l'impôt sur le capital (+15,5 millions), des autres impôts directs des personnes morales (+11,3 millions), des gains immobiliers et capital (+124,4 millions), du droit de timbre et de mutation (+84,5 millions), des successions et donations (+51,4 millions) ainsi que des taxes routières (+3,3 millions).

Groupe 41 **+250,5 millions +149,7 %**

### Patentes et concessions

L'écart s'explique par le fait que le Canton a bénéficié de six tranches sur la redistribution du bénéfice 2020 de la BNS, soit 373,2 millions, alors que deux tranches pour un montant de 124,4 millions avaient été prévues au budget.

Groupe 42 **+4,7 millions +1,1 %**

### Taxes et redevances

L'écart provient des recettes en lien avec le Covid-19, respectivement la facturation des vaccins aux assurances maladie (17,5 millions) et la rétrocession d'indemnités pour cas de rigueur perçues en trop par les entreprises (4,8 millions). À ces éléments s'ajoutent des émoluments et participations supérieurs au budget (+9,2 millions). L'écart est réduit par des dissolutions de préfinancements pour 26,8 millions.

Groupe 43 **-131,5 millions -66,1 %**

### Revenus divers

Le principal écart provient de l'enregistrement de -128 millions au budget pour la dissolution des capitaux propres «surcoût feuille de route RIE III-VD». Cette opération a été reportée sur 2022. Le solde s'explique par divers écarts, notamment de remboursements intervenus sur le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation culture (+1,4 million) et de variation sur les fonds (-2,8 millions).

Groupe 44 **+23,7 millions +7,9 %**

### Revenus financiers

Les intérêts des créances fiscales ont été plus élevés de +13,7 millions et les ventes d'immeubles ont représenté +6,6 millions. Le solde s'explique principalement par la part au bénéfice 2020 du service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA (+1,1 million), des intérêts de retard facturés aux communes sur les paiements dus à la participation à la cohésion sociale (PCS) (+1,6 million) et des réintégrations d'amortissement.

Groupe 45 **+38,4 millions +125,9 %**

### Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart avec le budget provient des prélèvements destinés à équilibrer les excédents de charges dans les fonds. En lien avec le Covid-19, on constate des prélèvements à hauteur de 44,2 millions, dont +14,3 millions sur le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation culture, +6,2 millions sur le fonds des activités culturelles, +7,7 millions sur le fonds de lutte contre le chômage dans le cadre des mesures de soutien à l'apprentissage, +14,7 millions sur le fonds du chômage dans le cadre de WelQome 1+2 (+14,3 millions) et de la prise en charge de 10 % des salaires du mois de novembre des employé-e-s au bénéfice de RHT (+0,4 million), ainsi que sur le fonds de soutien à l'industrie (+1,3 million).

Groupe 46 **+362,7 millions +13,9 %**

### Revenus de transferts

Les contributions en lien avec le Covid-19 s'élèvent à 277,9 millions. On relèvera 13,1 millions de contributions fédérales dans le domaine de la culture et de l'apprentissage, des revenus à hauteur de 8,5 millions

en lien avec les tests de dépistage refacturés à la Confédération et 5,8 millions d'aide de la Confédération pour les structures d'accueil de jour. Enfin 249,9 millions ont été comptabilisés pour la participation fédérale aux indemnités en lien avec les cas de rigueur des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions.

Hors éléments Covid-19, une rétrocession supplémentaire sur la part à l'IFD à hauteur de +51,7 millions et de +22,6 millions sur la part cantonale à l'impôt anticipé a été enregistrée. Dans le domaine de la formation, +7,8 millions supplémentaires ont été enregistrés ainsi que +18,3 millions de revenus qui correspondent à des participations fédérales accrues pour les PC AVS/AI (+28,6 millions), pour le Centre social d'intégration des réfugié-e-s (+2,3 millions) et des montants inférieurs au budget (-11,9 millions) pour la participation aux coûts des subsides LAMal.

Des écarts moindres au budget sont à relever, notamment -10 millions de subventions du Secrétariat d'État aux migrations, 2,2 millions dûs au RI professionnel, -4,2 millions sur la rétrocession de la taxe sur les

huiles minérales et -2 millions sur la rétrocession de la taxe CO<sub>2</sub>, partiellement compensée par +1,8 million d'augmentation liée à la participation des communes aux coûts des transports publics.

Groupe 47 **+206,2 millions +32,9 %**

#### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart sur ce groupe de compte provient des coûts Covid-19, soit 191,8 millions, qui représentent le financement de la Confédération en lien avec les indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions.

Groupe 49 **+2,4 millions +87,6 %**

#### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

## 4. Écarts entre les comptes 2021 et les comptes 2020

### 4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)		Comptes 2021	Comptes 2020	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 611 669 428	2 521 763 264	89 906 164	3,6 %
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	719 110 519	716 740 078	2 370 442	0,3 %
33	Amortissements du patrimoine administratif	158 472 013	136 033 000	22 439 012	16,5 %
34	Charges financières	39 411 922	36 454 973	2 956 949	8,1 %
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	253 912 815	254 560 923	-648 108	-0,3 %
36	Charges de transferts	6 793 309 224	6 503 976 014	289 333 210	4,4 %
37	Subventions redistribuées	833 568 695	633 871 420	199 697 275	31,5 %
39	Imputations internes	5 157 352	3 413 960	1 743 392	51,1 %
<b>Total</b>		<b>11 414 611 968</b>	<b>10 806 813 632</b>	<b>607 798 336</b>	<b>5,6 %</b>
Revenus (en francs)		Comptes 2021	Comptes 2020	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 748 423 054	6 582 254 643	166 168 410	2,5 %
41	Patentes et concessions	417 833 654	293 331 278	124 502 376	42,4 %
42	Taxes et redevances	448 901 560	383 446 400	65 455 160	17,1 %
43	Revenus divers	67 357 771	67 981 368	-623 596	-0,9 %
44	Revenus financiers	323 687 474	309 507 916	14 179 559	4,6 %
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	68 862 722	81 081 750	-12 219 028	-15,1 %
46	Revenus de transferts	2 964 293 530	2 718 841 293	245 452 236	9,0 %
47	Subventions à redistribuer	833 568 695	633 871 420	199 697 275	31,5 %
49	Imputations internes	5 157 352	3 413 960	1 743 392	51,1 %
<b>Total</b>		<b>11 878 085 812</b>	<b>11 073 730 028</b>	<b>804 355 784</b>	<b>7,3 %</b>

## 4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2021 et 2020)

Groupe 30 **+89,9 millions +3,6 %**

### Personnel

La masse salariale a augmenté de +39,1 millions dans le domaine de la formation et de la jeunesse, principalement en raison de +22,3 millions pour les effets démographiques et de +13,1 millions pour les augmentations statutaires du personnel enseignant. Dans les autres domaines, 23,4 millions proviennent des effets des annuités salariales de l'augmentation des effectifs ainsi que des renforts d'auxiliaires. Enfin, +27,4 millions représentent l'écart des coûts Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020.

Groupe 31 **+2,4 millions +0,3 %**

### Biens, services et autres charges d'exploit.

L'écart des coûts Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020 s'élève à +4 millions. Il est constaté plusieurs écarts qui se compensent globalement et présentent au final une diminution de 1,7 million.

Groupe 33 **+22,4 millions +16,5 %**

### Amortissements du patrimoine

Les charges d'amortissement augmentent en raison des investissements réalisés, mais également parce qu'il n'y a pas eu d'amortissements non planifiés réalisés en 2020.

Groupe 34 **+3 millions +8,1 %**

### Charges financières

L'écart s'explique principalement par une augmentation de la charge sur les intérêts négatifs de +4,4 millions, partiellement compensée par la baisse des intérêts passifs sur les créances fiscales de -1,4 million.

Groupe 35 **-0,6 million -0,3 %**

### Attribution financements spéciaux et fonds

Les coûts Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020 sont inférieurs de 106 millions. Hors Covid-19, l'écart est supérieur de 105,4 millions. Il provient essentiellement de la différence entre les dotations enregistrées en 2020 pour 105 millions sur le fonds de l'innovation, de l'économie durable et de l'immunothérapie oncologique et celle comptabilisée en 2021 à hauteur de 10 millions pour le fonds cantonal des monuments

historiques. Enfin, à titre d'écriture de bouclage, un montant de 200 millions en réponse à l'initiative V. Venizelos, adoptée par le Parlement en date du 15.6.2021, a été attribué au fonds pour l'énergie.

Groupe 36 **+289,3 millions +4,4 %**

### Charges de transferts

Les coûts Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020 sont supérieurs de 100,2 millions. Hors Covid-19, l'écart s'élève à +189 millions. Il provient de 50 millions de l'accord canton-commune, soit 25 millions pour le rééquilibrage financier tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de cet accord et 25 millions supplémentaires à la décision prise le 8.12.2021, dans le cadre des discussions sur le budget 2022 pour anticiper les effets de l'accord.

Sont constatés également des écarts dans le domaine de la formation et de la jeunesse (+40,2 millions) ainsi que dans le domaine de la santé/social (+44,8 millions), qui se répartissent entre le social pour +23,6 millions et la santé pour +21,2 millions. Les subventions ont aussi augmenté de 14,5 millions pour les indemnités aux entreprises de transport et de 7,8 millions pour la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE). Enfin, les augmentations sur les parts aux communes pour les gains immobiliers s'élèvent à 18,1 millions et l'impôt sur les frontaliers à 2 millions.

Groupe 37 **+199,7 millions +31,5 %**

### Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation par rapport à 2020 est de +12,4 millions.

En ce qui concerne les coûts Covid-19, 191,8 millions ont été comptabilisés pour les indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 5 millions. Ce montant est entièrement pris en charge par la Confédération.

Groupe 39 **+1,7 million +51,1 %**

### Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

### 4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2021 et 2020)

Groupe 40 **+166,2 millions +2,5 %**

#### Revenus fiscaux

Pour les différents impôts, les variations sont composées de +66,1 millions sur le revenu des personnes physiques, +88,8 millions sur la fortune des personnes physiques, -18,1 millions sur l'impôt à la source, +4 millions sur l'impôt spécial des étrangers, -86,2 millions sur le bénéfice des personnes morales, +3,4 millions sur le capital des personnes morales, +0,5 million sur les autres impôts des personnes morales, +47,3 millions sur les gains en capital, +49,8 millions sur le droit de timbre et de mutation, +6,3 millions sur les successions et donations et +0,1 million sur les autres impôts. Les taxes routières ont quant à elles augmenté de +4,2 millions.

Groupe 41 **+124,5 millions +42,4 %**

#### Patentes et concessions

La progression provient essentiellement de la part cantonale au bénéfice de la BNS. En 2021, le canton a bénéficié de six tranches, contre quatre l'année précédente.

Groupe 42 **+65,5 millions +17,1 %**

#### Taxes et redevances

L'écart des coûts refacturés Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020 s'élève à +20,1 millions. Les variations sur les fonds s'élèvent à +18,8 millions, principalement le fonds de l'énergie, qui a bénéficié de l'augmentation de la taxe sur l'électricité pour +16,2 millions. Hors Covid-19, l'écart est supérieur de 26,6 millions, notamment 6,7 millions qui proviennent du recouvrement, mais font l'objet pour une grande partie d'une défalcation en groupe 31 (pertes sur débiteurs). Le solde correspond à des émoluments de différents services dont l'activité avait été ralentie en 2020, à l'augmentation des mandats de curatrices et curateurs rémunéré-e-s par les personnes sous curatelle, à la restitution de l'excédent 2020 sur le résultat de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ainsi que des émoluments et remboursement des frais des instances judiciaires.

Groupe 43 **-0,6 million -0,9 %**

#### Revenus divers

Néant.

Groupe 44 **+14,2 millions +4,6 %**

#### Revenus financiers

L'écart s'explique par les intérêts de retard sur les décomptes de la PCS pour +1,7 million, par les impacts de facturations liés à SIERA pour +1,2 million, par des intérêts sur créances pour +2,3 millions, par des ventes d'immobilisations pour +3,8 millions et par la compensation financière CHUV pour +5,8 millions.

Groupe 45 **-12,2 millions -15,1 %**

#### Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart provient des prélèvements sur les fonds, principalement le fonds pour l'énergie (-15 millions) et le fonds APGM (+3,6 millions).

Groupe 46 **+245,5 millions +9 %**

#### Revenus de transferts

L'écart des coûts refacturés Covid-19 constatés en 2021 par rapport à 2020 s'élève à +241,4 millions, essentiellement dus à 249,9 millions comptabilisés pour la participation fédérale aux indemnités en lien avec les cas de rigueur des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions. Hors Covid-19, l'écart est de +7,5 millions, dont -14,9 millions, principalement dus à une part à l'IFD en diminution de -99,3 millions, partiellement compensée par une part à l'impôt anticipé plus importante qu'en 2020 (+62,9 millions) et des revenus RPT supérieurs de +21,3 millions.

Les augmentations proviennent, quant à elles, de +11,4 millions en lien avec le changement de méthode de comptabilisation des conventions intercantionales liées à la formation (effet compensé sur groupe 36), de restitutions de subventions du scolaire (+3,8 millions), de +1,8 millions qui correspond à la réforme policière facturée aux communes, à des frais d'écolage pour les aspirant-e-s genevois-e-s (+1,7 million) et à la part à la redevance poids lourds (+1,2 million). Le solde de l'écart s'explique par la variation sur les fonds pour -3,4 millions.

Groupe 47 **+199,7 millions +31,5 %**

#### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

En ce qui concerne les coûts Covid-19, 191,8 millions représentent le financement de la Confédération en lien avec les indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions.

Groupe 49 **+1,7 million +51,1 %**

### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

## 5. Charges et revenus extraordinaires

### Résultat extraordinaire

(En francs)	2021
Charges extraordinaires	449 260 580
Revenus extraordinaires	313 120 606
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	<b>-136 139 975</b>

### 5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 449,3 millions. Elles proviennent des écritures de bouclage, c'est-à-dire des amortissements supplémentaires d'objets d'investissements bouclés pour 289,1 millions et des attributions à des préfinancements pour 160 millions (un préfinancement de 100 millions accord Canton-Communes, un préfinancement de 15 millions pour le nouveau crédit-cadre en lien avec la maîtrise foncière des collectivités publiques pour les zones industrielles et un préfinancement de 45 millions pour investissement en lien avec le centre de production et de logistique CHUV à Bussigny).

### 5.2 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires s'élèvent à 313,1 millions. Ils proviennent de la dissolution de 160 millions de capitaux propres constitués l'année précédente pour les risques liés aux effets Covid-19 sur un possible trop perçu sur acomptes des personnes physiques et personnes morales, des prélèvements sur préfinancements à hauteur de 109,2 millions et des dissolutions de reports de crédit et de soldes non utilisés de 23,7 millions, dont 17,6 millions en lien avec le Covid-19 ainsi que des dissolutions de transitoires pour 19,1 millions.

## 6. Analyse du bilan au 31 décembre 2021

### 6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier comment l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2021 et 2020 est présentée dans les chapitres Variation des postes de l'actif et Variation des postes des passifs.

### 6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	Variation	(%)
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>8 324 109 429</b>	<b>8 070 972 623</b>	<b>253 136 806</b>	<b>3,1 %</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3 545 200 939	3 976 344 091	- 431 143 152	-10,8 %
101 Créances	2 656 549 810	2 587 420 917	69 128 893	2,7 %
102 Placements financiers à court terme	725 000 000	300 000 000	425 000 000	141,7 %
104 Actifs de régularisation	889 832 985	696 436 183	193 396 802	27,8 %
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	14 911 071	16 450 537	- 1 539 466	-9,4 %
107 Placements financiers	428 817 154	429 336 759	- 519 605	-0,1 %
108 Immobilisations corporelles du PF	63 797 470	64 984 137	- 1 186 667	-1,8 %
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>1 779 006 633</b>	<b>1 795 727 512</b>	<b>- 16 720 878</b>	<b>-0,9 %</b>
140 Immobilisations corporelles du PA	1 137 829 093	1 268 323 242	- 130 494 149	-10,3 %
142 Immobilisations incorporelles du PA	72 175 583	34 549 693	37 625 890	108,9 %
144 Prêts	300 226 086	309 800 893	- 9 574 808	-3,1 %
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0 %
146 Subventions d'investissements	259 763 897	174 041 709	85 722 188	49,3 %
<b>Total</b>	<b>10 103 116 062</b>	<b>9 866 700 135</b>	<b>236 415 927</b>	<b>2,4 %</b>

100

-431 millions

#### Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste ainsi que des groupes de comptes 102 – *Placements financiers à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme* est due principalement à la gestion de trésorerie, dans le but de réduire au maximum l'impact des intérêts négatifs dans les comptes de l'État.

Entre ces trois groupes de comptes de liquidités et placements, l'évolution au 31 décembre 2021 a été minime: -7 millions par rapport au 31 décembre 2020. Le total de ces trois postes se monte à 4699 millions à fin 2021.

101

+69 millions

#### Créances

L'évolution de ce poste provient de la facturation de 59 millions à la Confédération au 31 décembre 2021 pour les cas de rigueur, de l'augmentation des débiteurs de 30 millions liée à la Participation à la cohésion sociale (PCS) au 31 décembre 2021 – due aux recours de plusieurs communes –, du solde du compte courant du CHUV en faveur de l'État au 31 décembre 2021 (qui se monte à 55 millions, contre un solde de 25 millions une année auparavant), du compte Impôt anticipé à récupérer auprès de la Confédération sur les revenus de titres et participations de l'État (qui a augmenté de 26 millions, pour passer au 31 décembre 2021 à

233 millions) et des acomptes de primes 2022 de la Caisse cantonale vaudoise d'assurance en cas de maladie et d'accidents (CCVAMA), s'élevant à 19 millions et qui ont été payés d'avance au 31 décembre 2021.

A contrario, les créances d'impôts ont diminué de 62 millions. Leur solde passe de 1920 millions au 31 décembre 2020 à 1858 millions au 31 décembre 2021, de même que le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a été réévalué à la baisse en 2021 (-22 millions), suivant ainsi l'évolution des créances fiscales. Le solde se monte à 445 millions au 31 décembre 2021.

Le solde du compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a diminué de 43 millions, passant de 93 millions à fin 2020 à 50 millions au 31 décembre 2021. Le solde du compte courant PC Famille se monte à 11 millions au 31 décembre 2021, contre 22 millions au 31 décembre 2020. La diminution du solde de 11 millions s'explique notamment par la facturation des débiteurs PC Famille et Rente Pont effectuée en 2021. Le solde du compte courant de l'EVAM se monte à 31 millions au 31 décembre 2021, alors qu'il atteignait 43 millions une année auparavant.

102

+425 millions

### Placements financiers à court terme

De nouveaux placements à court terme pour 425 millions à la BCV ont été effectués à fin 2021.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 107 – Placements financiers à long terme.

104

+193 millions

### Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

L'évolution de ce poste s'explique par des produits à recevoir pour 386 millions de la part de la Confédération pour les cas de rigueur Covid-19 et par la part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2021, qui a progressé de 63 millions par rapport à 2020. La répartition par canton attribue au Canton de Vaud un montant de 93 millions à recevoir de la Confédération au 31 décembre 2021, contre 30 millions au 31 décembre 2020.

Suite à un changement de pratique dans la gestion des Entreprises de correction fluviale (ECF) en 2021, une comptabilisation des subventions à recevoir de la Confédération a été enregistrée pour 8 millions. Diverses subventions à recevoir d'autres cantons et de la Confédération figurent pour 13 millions au bilan du DFJC au 31 décembre 2021.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé se monte à 53 millions au 31 décembre 2021, contre 277 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution du solde à recevoir de 224 millions.

Le solde des revenus à recevoir pour la participation à la cohésion sociale (PCS), communes ayant un arrangement de paiement ou dont le solde n'a pas encore été facturé, a diminué de 54 millions au 31 décembre 2021 par rapport au transitoire de l'année précédente. Cela s'explique principalement par le reclassement des montants selon commentaire du groupe de compte 101 - Créances.

106

-2 millions

### Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

107

-1 million

### Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent, notamment, les actions de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Voir également les groupes de comptes 100 – Disponibilités et placements à court terme et 102 – Placements financiers à court terme.

108

-1 million

### Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR),

qui se monte à 63 millions au 31 décembre 2021, contre 64 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution du solde de 1 million en 2021.

### **Patrimoine administratif**

La LFin, régissant les comptes de l'exercice 2021, décrit les investissements de la manière suivante :

Art. 44 « *Le compte d'investissement est constitué du patrimoine administratif. Le solde du compte d'investissement est enregistré dans le bilan* ».

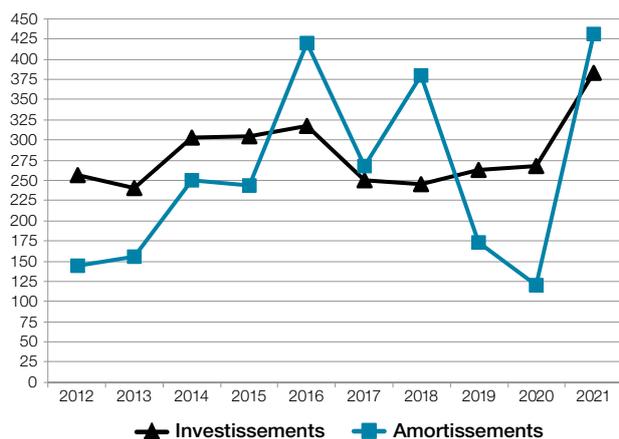
Le détail du patrimoine administratif est présenté ci-dessous. Il comprend notamment les investissements du compte des investissements.

## **6.3 Investissements**

<b>Dépenses et recettes du compte des investissements</b>			
(En francs)	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
Terrains	30 954	-	
Routes	69 795 283	-	
Aménagement des cours d'eau PA BI	2 924 052	-	
Autres travaux de génie civil PA BI	2 880 458	-	
Bâtiments et constructions	196 087 204	-	
Mobilier et installations	3 204 022	-	
Autres investissements corporels	13 221 747	-	
Immobilisations corporelles	288 143 721	-	288 143 721
Aménagement des cours d'eau PA BI	4 071 084	4 071 084	
Bâtiments et constructions PA BI	-	22 233	
Investissements pour le compte de tiers	4 071 084	4 093 317	-22 233
Logiciels	34 064 057	-	
Autres investissements incorporels	29 931 884	-	
Immobilisations incorporelles	63 995 942	-	63 995 942
Subventions d'investissement acquises	-	20 382 689	-20 382 689
Propres subventions d'investissement	53 131 050	-	53 131 050
Subventions d'investissement à redistribuer	10 328 810	10 328 810	-
<b>Total des dépenses du budget d'investissement</b>	<b>419 670 607</b>	<b>34 804 815</b>	<b>384 865 791</b>
Prêts remboursables	12 511 284	18 499 023	-5 987 739
Prêts conditionnellement remboursables	40 925 000	-	40 925 000
<b>Total déboursements prêts</b>	<b>53 436 284</b>	<b>18 499 023</b>	<b>34 937 261</b>
Participations et capital social	3 400	-	3 400
<b>Total investissements participations</b>	<b>3 400</b>	<b>-</b>	<b>3 400</b>
Crédits d'études	2 008 789	-	2 008 789
<b>Total crédits d'études</b>	<b>2 008 789</b>	<b>-</b>	<b>2 008 789</b>
Véhicules	4 969 668	-	4 969 668
<b>Total véhicules</b>	<b>4 969 668</b>	<b>-</b>	<b>4 969 668</b>
<b>Total du compte des investissements</b>	<b>480 088 747</b>	<b>53 303 838</b>	<b>426 784 909</b>

## Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions de francs



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 480,1 millions (contre 358,7 millions en 2020) et un total de recettes de 53,3 millions (contre 72,5 millions en 2020), qui ont été portés au bilan. Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des

prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations, des crédits d'études ainsi que le crédit d'inventaire véhicules.

Le budget d'investissement 2021 prévoyait des dépenses nettes de 478,6 millions. Au final, des dépenses effectives nettes de 384,9 millions (268,3 millions en 2020) ont été enregistrées dans les comptes, soit 93,7 millions de moins par rapport au budget (-19,5 %).

La charge d'amortissement s'élève à 144,4 millions contre 120,2 millions une année auparavant. Aucun amortissement non planifié n'ayant été enregistré, comme en 2020, cette augmentation de 22,2 millions provient des nouvelles dépenses nettes enregistrées en 2021. Toutefois, à titre d'écriture de bouclage, les objets d'investissements bouclés ont été totalement amortis pour un montant de 289,1 millions. Ces amortissements supplémentaires ont été comptabilisés dans les natures de comptes de charges extraordinaires; ajoutés aux amortissements planifiés, ils totalisent 433,5 millions.

## 6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	Variation	(%)
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>5 745 918 622</b>	<b>5 908 969 509</b>	<b>-163 050 886</b>	<b>-2,8 %</b>
200 Engagements courants	1 657 262 462	2 197 053 379	-539 790 917	-24,6 %
201 Engagements financiers à court terme	449 396 613	166 081 628	283 314 985	170,6 %
204 Passifs de régularisation	2 903 780 065	2 538 380 007	365 400 058	14,4 %
206 Engagements financiers à long terme	703 820 798	979 226 282	-275 405 483	-28,1 %
209 Engagements financiers spéciaux et fonds	31 658 683	28 228 213	3 430 470	12,2 %
<b>29 Capital propre</b>	<b>4 357 197 440</b>	<b>3 957 730 626</b>	<b>399 466 814</b>	<b>10,1 %</b>
290 Engagements financiers spéciaux	264 283 496	61 590 726	202 692 770	329,1 %
291 Engagements fonds	289 580 006	310 975 095	-21 395 089	-6,9 %
293 Préfinancements	1 210 839 827	1 160 004 563	50 835 264	4,4 %
298 Autres capitaux propres	206 000 000	366 000 000	-160 000 000	-43,7 %
299 Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	2 059 160 242	1 911 333 847	147 826 395	7,7 %
Compte de résultat, résultat net	327 333 869	147 826 395	179 507 474	121,4 %
<b>Total</b>	<b>10 103 116 062</b>	<b>9 866 700 135</b>	<b>236 415 927</b>	<b>2,4 %</b>

200

-540 millions

### Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

L'IFD du mois de décembre, à verser par le Canton à la Confédération, est inférieur au 31 décembre 2021 de 187 millions par rapport au 31 décembre 2020, soit un solde de 197 millions. Également à la suite du changement de principe d'échéance en 2021 de l'IFD sur

impôt à la source (IS), la part fédérale (78,8 %) due est dorénavant versée mensuellement, soit une diminution du solde de 97 millions entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

Toujours dans le domaine de la fiscalité, une diminution de 291 millions entre le solde de l'exercice 2021 et celui de 2020 apparaît dans le compte *Paiements entrants non attribués*. Il s'agit principalement de paiements non attribués aux débitrices et débiteurs

(momentanément créancières et créanciers) qui ont pu être attribués en 2021 ou des crédits en faveur de contribuables remboursés en 2021. Le solde au 31 décembre 2021 se monte à 425 millions, contre 716 millions au 31 décembre 2020.

La balance des fournisseurs est plus élevée de 42 millions au 31 décembre 2021 qu'une année auparavant. Le total de la balance au 31 décembre 2021 se situe à 171 millions.

201

+283 millions

### Engagements financiers à court terme

*Dette à court terme (< une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.*

L'emprunt public 2012-2022 à 1 % de 275 millions a été reclassé au 31 décembre 2021 du groupe de comptes 206 – Engagements financiers à long terme au groupe de comptes 201 – Engagements financiers à court terme, vu son remboursement prévu en 2022, c'est-à-dire à moins d'une année.

204

+365 millions

### Passifs de régularisation

*Les passifs de régularisation sont composés des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance ainsi que, d'autre part, des reports de crédit 2021 (sur 2022).*

À l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2022) en novembre 2021, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 2143 millions au 31 décembre 2021, soit 352 millions de plus qu'au 31 décembre 2020. Ce montant important comprend également des acomptes payés d'avance pour l'IFD. La hausse 2021 est composée

## 6.5 Capital propre

29

+399 millions

### État du capital propre

L'évolution 2021 du capital propre s'explique par le résultat de 327,3 millions ainsi que d'attributions et de prélèvement sur les fonds et les préfinancements pour 72,1 millions.

de +319 millions pour les personnes morales, +48 millions pour les personnes physiques et –15 millions pour la part impôt à la source.

Moins de transitoires ont été comptabilisés concernant le Covid-19 au 31 décembre 2021 qu'une année auparavant (–75 millions), alors que davantage de transitoires l'ont été pour la Participation à la cohésion sociale (PCS) pour les communes dont le décompte final est inférieur aux acomptes calculés (+19 millions).

Les subventions pour cas de rigueur à payer aux entreprises vaudoises sont supérieures de 67 millions au 31 décembre 2021. Cette hausse est composée de 32 millions de report de crédit de 2021 à 2022 et de 35 millions de charges à payer en 2022.

206

–275 millions

### Engagements financiers à long terme

*Dette à long terme (> une année)*

L'emprunt public 2012-2022 à 1 % de 275 millions a été reclassé au 31 décembre 2021 du groupe de comptes 206 – Engagements financiers à long terme au groupe de comptes 201 – Engagements financiers à court terme, vu son remboursement prévu en 2022, c'est-à-dire à moins d'une année.

209

+3 millions

### Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

*« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers. »*

290

+203 millions

### Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

*« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre. »*

À titre d'écriture de bouclage 2021, une dotation au Fonds pour l'énergie de 200 millions a été attribuée, suite à l'initiative V. Venizelos « 300 millions pour la relance favorable à la transition énergétique » adoptée par le Grand Conseil en date du 15.6.2021.

291

-21 millions

### Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

*« État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre. »*

Par dissolution en 2021 du préfinancement « participation cantonale à de futurs crédits d'objet ou crédits-cadres en lien avec les fouilles archéologiques », il a été attribué 10 millions au Fonds cantonal des monuments historiques, selon décret du 30 novembre 2021, pour les frais de fouilles archéologiques et de restauration des objets classés.

En 2021, 22 millions ont été prélevés sur le capital propre du Fonds de lutte contre le chômage pour couvrir les mesures de soutien Covid-19. D'autres prélèvements sur le capital propre de fonds ont été effectués en 2021, notamment 3 millions au Fonds cantonal des activités culturelles et 3 millions au Fonds risques non assurables (FPRNA).

## 7. Dette

À fin 2021, la dette s'élève à 975 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-14,9 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (53,8 millions) supérieurs aux intérêts bruts payés (38,9 millions).

293

+51 millions

### Préfinancements

Définition des préfinancements :

*« Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaire. »*

Le total des préfinancements s'élève à 1211 millions au 31 décembre 2021, contre 1160 millions une année auparavant. L'évolution provient d'attributions à des préfinancements pour un total de 160 millions et de prélèvements pour 109 millions.

L'évolution détaillée 2021 des préfinancements figure à l'annexe 3 du présent document.

298

-160 millions

### Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

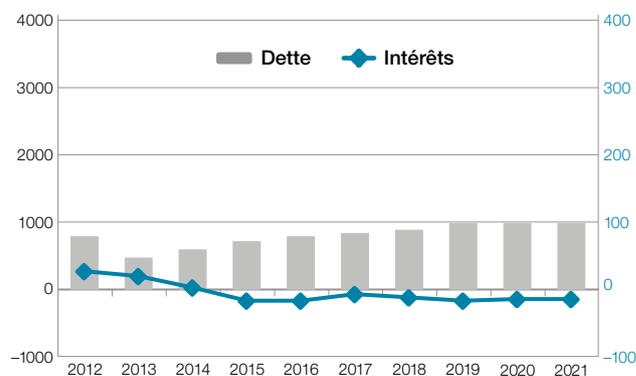
*« Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre. »*

Dans le cadre des écritures de bouclage des comptes, l'attribution 2020 au compte *Autres capitaux propres* de 160 millions n'a pas dû être utilisée et a été dissoute au 31 décembre 2021. Il s'agissait de couvrir les risques de montants trop perçus sur les acomptes d'impôts 2020 payés par les PME et indépendant-e-s (personnes physiques) vaudois-es.

### Évolution de la dette nette et des intérêts

En millions de francs

En millions





# Lexique

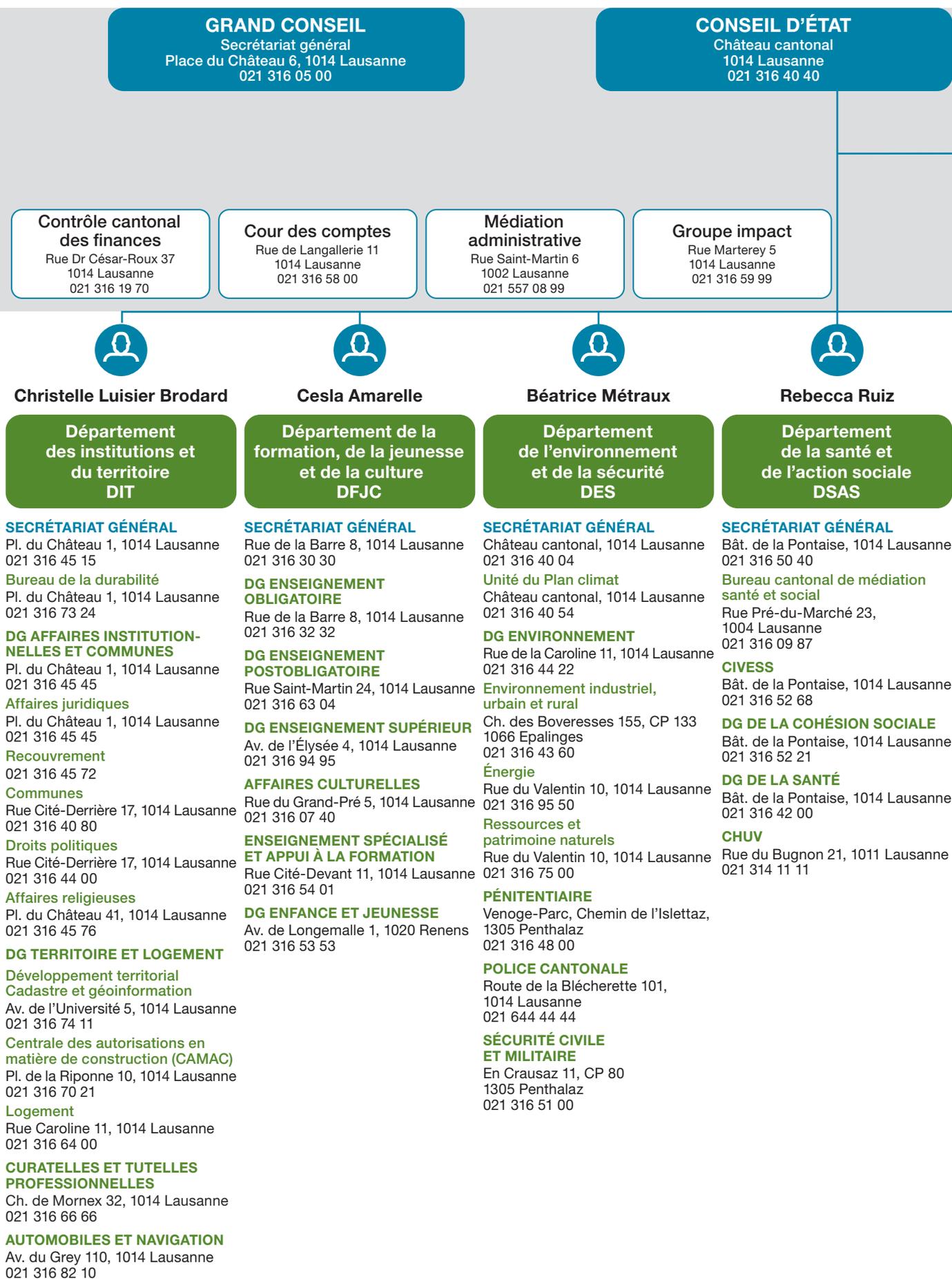
<b>Bilan</b>	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
<b>Charges et produits extraordinaires</b>	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
<b>Compte de résultat</b>	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges.
<b>Compte des investissements</b>	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
<b>Comptes de fonctionnement</b>	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a eu lieu durant l'année civile.
<b>Correctifs d'actifs</b>	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
<b>Degré d'autofinancement</b>	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements}} \times 100$
<b>Dette brute</b>	Comprend les emprunts à court terme et à long terme.
<b>Endettement ou dette nette</b>	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
<b>Excédent/découvert au bilan</b>	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
<b>Patrimoine administratif</b>	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers que l'État utilise pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public – et par conséquent appartenant au patrimoine administratif – sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
<b>Patrimoine financier</b>	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente pour couvrir des charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
<b>Préfinancement</b>	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Il est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

# Sigles et abréviations

<b>AIU</b>	Accord intercantonal universitaire
<b>CAT</b>	Centres d'accueil temporaires
<b>CGE</b>	Cadre général de l'évaluation
<b>CHUV</b>	Centre hospitalier universitaire vaudois
<b>CSR</b>	Centres sociaux régionaux
<b>DES</b>	Département de l'environnement et de la sécurité
<b>DEIS</b>	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
<b>DFIRE</b>	Département des finances et des relations extérieures
<b>DFJC</b>	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
<b>DGAIC</b>	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
<b>DGAV</b>	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
<b>DGCS</b>	Direction générale de la cohésion sociale
<b>DGE</b>	Direction générale de l'environnement
<b>DGEJ</b>	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
<b>DGEO</b>	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
<b>DGEP</b>	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
<b>DGES</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur
<b>DGF</b>	Direction générale de la fiscalité
<b>DGIP</b>	Direction générale des immeubles et du patrimoine
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>DGNSI</b>	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement
<b>DIRH</b>	Département des infrastructures et des ressources humaines
<b>DIT</b>	Département des institutions et du territoire
<b>DSAS</b>	Département de la Santé et de l'action sociale
<b>EHL</b>	École hôtelière de Lausanne
<b>EMCC</b>	État major cantonal de conduite
<b>EMPD</b>	Exposé des motifs et projet de décret
<b>EPO</b>	Établissements de la plaine de l'Orbe
<b>GyPAd</b>	Gymnase pour Adultes
<b>HES-SO</b>	Haute École spécialisée de Suisse occidentale
<b>LEDP</b>	Loi sur l'exercice des droites politiques

<b>LLavaux</b>	Loi de protection de Lavaux
<b>LPrPnp</b>	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
<b>LSP</b>	Loi sur la santé publique
<b>LTVB</b>	Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux
<b>MCBA</b>	Musée cantonale des beaux-arts
<b>MP</b>	Ministère public
<b>OAE</b>	Office des affaires extérieures
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement économiques
<b>OJV</b>	Ordre judiciaire vaudois
<b>ORP</b>	Offices régionaux de placement
<b>PAC Lavaux</b>	Plan d'affectation cantonal Lavaux
<b>PADE</b>	Politique d'appui au développement économique du canton
<b>PCi-VD</b>	Protection civile vaudoise
<b>PECC</b>	Plan énergie et climat communal
<b>PREMIS</b>	Programme d'échange de matériel d'injection stérile
<b>RefA</b>	Réforme des achats au sein de l'État de Vaud
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>SAGEFI</b>	Service d'analyse et gestion financières
<b>SCTP</b>	Service de curatelles et tutelles
<b>SDA</b>	Stratégie en matière de surface d'assolement
<b>SDE</b>	Service de l'emploi
<b>SEPS</b>	Service de l'éducation physique et du sport
<b>SERAC</b>	Service des affaires culturelles
<b>SESAF</b>	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
<b>SI</b>	Système d'information
<b>SPEI</b>	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
<b>SPEN</b>	Service pénitentiaire
<b>SPOP</b>	Service de la population
<b>SSCM</b>	Service de la sécurité civile et militaire
<b>UC</b>	Unités communes
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne
<b>UPCL</b>	Unité du Plan Climat

# Organigramme de l'État de Vaud



## ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal  
Route du Signal 8, 1014 Lausanne  
021 316 15 11

### Chancellerie de l'État

Château cantonal  
1014 Lausanne  
021 316 40 40

### Information et communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne  
021 316 05 15

### Archives cantonales

Rue de la Mouline 32  
1022 Chavannes-près-Renens  
021 316 37 11

### Protection des données et droit à l'information

Rue Saint-Martin 6  
1002 Lausanne  
021 316 40 64

### Ministère public

Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens  
021 316 65 25

### Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17  
1014 Lausanne  
021 316 45 29



**Philippe Leuba**

### Département de l'économie, de l'innovation et du sport DEIS

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 19

#### DG AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Av. de Marcelin 29, 1110 Morges  
021 316 62 00

#### Affaires vétérinaires

Chemin des Boveresses 155,  
1066 Epalinges  
021 316 38 70

#### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne  
021 316 39 39

#### EMPLOI

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 04

#### POPULATION

Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne  
021 316 49 49

#### PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 21

#### Entreprises

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 58 20

#### Économie régionale

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 14

#### Office de la consommation

Avenue des Boveresses 155, CP 48  
1066 Epalinges  
021 316 43 43

#### Police cantonale du commerce

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 01



**Nuria Gorrite présidente**

### Département des infrastructures et des ressources humaines DIRH

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 70 07

#### Accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4, 1014 Lausanne  
021 316 12 30

#### Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 24

#### Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6, 1014 Lausanne  
021 316 25 46

#### DG DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Av. de Longemalle 1, 1020 Renens  
021 316 26 00

#### DG MOBILITÉ ET ROUTES

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 71 10

#### PERSONNEL DE L'ÉTAT

Rue Caroline 4, 1014 Lausanne  
021 316 19 19

La Chancellerie d'État est rattachée au DIRH.

Le Contrôle cantonal des finances est rattaché au DIRH.



**Pascal Broulis**

### Département des finances et des relations extérieures DFIRE

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 20 10

#### Affaires extérieures

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 44 11

#### Statistique Vaud

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 29 99

#### ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 25 50

#### DG FISCALITÉ

Route de Berne 46, 1014 Lausanne  
021 316 21 21

#### Impôts

Route de Berne 46, 1014 Lausanne  
021 316 21 21

#### Registre foncier

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 24 80

#### DG IMMEUBLES ET PATRIMOINE

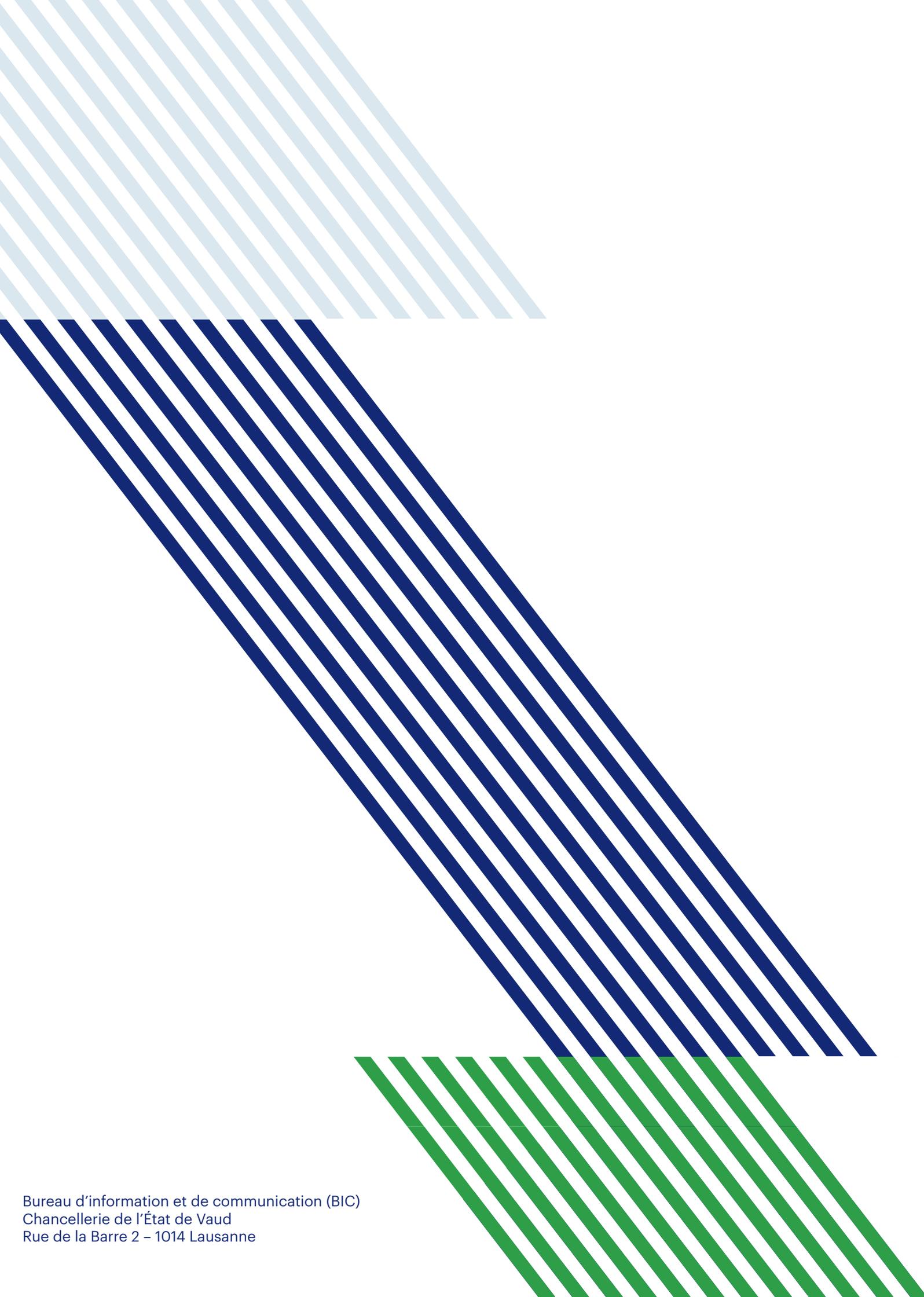
Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 73 00

#### Achats et logistique

Chemin de Buderon B6,  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 316 41 41







Bureau d'information et de communication (BIC)  
Chancellerie de l'État de Vaud  
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne